

Adoption du budget de la Sécurité sociale: un compromis payé par les salarié.es/ Loi sur la protection sociale complémentaire: une première avancée qui en appelle d'autres/ La FSU Territoriale a 10 ans!

PAGES 4 à 14

ACTUALITÉ SYNDICALE



DE RETOUR DU
3^e CONGRÈS

PAGES 15 À 25

DOSSIER

18 Mobilisé.es contre la mise en place du schéma unique des solidarités/ **OCCITANIE** Dynamique nouvelle en vue des élections professionnelles/ 13 Congrès d'unification à Aix-en-Provence/ **PACA** Un conseil syndical placé sous le signe de l'unité/ 84 Un congrès sous le signe du renouveau et de la convivialité

PAGES 26 À 31

EN DIRECT

CULTURELLEMENT
VÔTRE

PAGES
32-33



EXTRÊME DROITE ET INSTRUMENTALISATION DU FÉMINISME

PAGES 34 à 40

SOCIÉTÉ



PAGES I À XII

CAHIER DÉTACHABLE

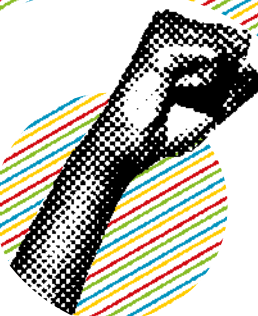
Syndicalement VÔTRE

N° 78 | DÉCEMBRE 2025 JOURNAL DE LA FSU TERRITORIALE

LA FSU



TERRITORIALE





À LA UNE



Poursuite de la mobilisation fonction publique

Communiqué des syndicats CGT - FSU - Solidaires Considérant le succès de la mobilisation du 5...



2 décembre 2024

CE N'EST PAS AUX AGENT.E.S DE PAYER LA CRISE !

La FSU Territoriale appelle les agent.e.s à se mobiliser le 5 décembre pour faire de cette date un temps fort de la résistance à la casse des services publics et de nos conditions de travail.



22 novembre 2024

Fonction publique : Mobilisation sur l'ensemble du territoire le 5 décembre

Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP appellent les agent.e.s de...



18 novembre 2024

ATSEM : pour la reconnaissance du métier !

POUR LA CATÉGORIE B ! Les ATSEM jouent un rôle essentiel auprès des enfants en école...



15 novembre 2024

La Fonction publique territoriale ne doit pas payer la crise !

Le gouvernement a présenté son Projet de Loi de Finances 2025, qui prévoit 40 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques. En parallèle, la Cour des comptes préconise la suppression de 100 000

postes de fonctionnaires territoriaux. C'est notre modèle social solidaire qui est ainsi une nouvelle fois attaqué, pour financer les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux plus riches.



18 novembre 2024

Petite enfance : toutes et tous mobilisé.es le 19 novembre

Masquée par de nombreuses déclarations d'intention et la création du Comité de filière Petite Enfance...

GUIDES DES CARRIÈRES



TRAIT DES SYNDICATS

PARIS

La colère des personnels des écoles parisiennes ne faiblit pas. Nouvelle grève du 17 au 20 décembre !

14 décembre 2024

VAL-DE-MARNE

Le Sifflet : Tract d'information syndicale de la section FSU des communaux de Créteil n°4/2024

12 décembre 2024

CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine ferait-elle des économies sur les avancements de grade de ses agents ?

4 décembre 2024

AUDE

Le Mag de la FSU AUDE, avec un U comme Utile !

27 novembre 2024

25 novembre 2024

HÉRAULT

Situation budgétaire : Lettre ouverte à Monsieur le président du conseil départemental de l'Hérault et à la majorité départementale

19 novembre 2024

Tous les syndicats

TRACTS



Consultez et imprimez les dernières informations

COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Retrouvez les dernières prises de position du Snuter-FSU

GIPA 2023



Obtenez les infos et accédez au simulateur

Toujours structuré par un partage entre actualité nationale et actualités locales, le site s'est modernisé avec l'apparition de visuels pour chaque sujet, permettant à ces derniers d'être prolongés sur les réseaux sociaux. Toiletté et simplifié, ce nouveau site va à l'essentiel pour nos adhérent.es et tou.tes les agent.es territoriaux. Il a pour ambition de venir en soutien des militant.es des syndicats locaux dans le cadre d'un espace qui leur est réservé avec des dossiers thématiques, des visuels militants, etc. Cette mise en commun de nos publications a pour objectif d'être une inspiration pour tous et toutes !

NOS PUBLICATIONS



Toutes les publications

Congrès de la FSU Territoriale à Tours : un syndicat rassemblé prêt à poursuivre les luttes

ÉDITORIAL

NOUS AVONS ÉGALEMENT ACTÉ
UN CHANGEMENT DE NOM,
EN CHOISSANT DE NOMMER
OFFICIELLEMENT NOTRE SYNDICAT
« LA FSU TERRITORIALE »,
POUR NOUS INSCRIRE PLEINEMENT
DANS LE SYNDICALISME
DE LA FÉDÉRATION

Dans le contexte politique et social difficile que nous connaissons, la FSU Territoriale a tenu son troisième congrès du 18 au 21 novembre à Tours. Organisé tous les 4 ans, le congrès est l'occasion de nous réunir, de faire un point d'étape collectif sur l'action du syndicat, de préciser nos revendications et nos mandats et de tracer des perspectives pour les quatre prochaines années. C'est également le moment où nous renouvelons nos instances : conseil délibératif national, bureau délibératif national et secrétariat national. Ce congrès avait par ailleurs une saveur particulière, car il a marqué les 10 ans de la création du SNUTER-FSU, né en décembre 2015 lors du congrès de Gémenos, de la fusion du SNUCLIAS-FSU et du SNUACTE-FSU. Après une décennie de progression constante, tant en nombre d'adhérent.es que dans les urnes, nous pouvons, en toute modestie, acter que ce choix fût le bon, nous permettant de proposer un syndicalisme original et attractif à nos collègues : démocratique et à la fois ancré dans la réalité des métiers et porteur de valeurs d'égalité, de solidarité et de justice sociale à travers une conception exigeante du service public et du statut de la fonction publique.

Ce congrès a donc été une étape majeure avec des modifications statutaires significatives. Tout d'abord, des modifications de notre règlement intérieur, pour assurer une meilleure visibilité et un cadre de travail reconnu aux secteurs thématiques de notre syndicat, qui contribuent à élaborer nos réflexions et nos actions sur des métiers ou des champs précis comme le travail social, la petite enfance ou encore la police municipale.

Nous avons également acté un changement de nom, en choisissant de nommer officiellement notre syndicat « la FSU Territoriale », pour nous inscrire pleinement dans le syndicalisme de la fédération qui en a permis la création. Il s'agit aussi de conforter et réaffirmer l'importance du syndicalisme de la FSU, pour nous mais aussi dans un paysage syndical où sa place singulière se doit d'être reconnue.

Afin d'enrichir la vie démocratique de la FSU Territoriale, le congrès a en outre ouvert l'accès au CDN à l'ensemble des syndicats locaux, pour impliquer l'ensemble des structures dans la vie du syndicat national et ne laisser personne sur le côté. Auparavant, seuls les syndicats de plus de 50 adhérent.es pouvaient participer à cette instance. Enfin, nous avons réaffirmé dans le préambule de nos statuts nos principes et nos valeurs, étape nécessaire dans un contexte politique qui fait peser des risques toujours plus grands sur notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

Ce congrès a été riche en débats de fond, nous permettant de construire nos revendications pour le service public, pour le statut, pour les métiers, et plus généralement sur le modèle de société que nous voulons contribuer à construire par notre syndicalisme. C'est forts de ces échanges et d'un collectif renforcé que nous pouvons dès à présent préparer les élections professionnelles de décembre 2026 qui devront confirmer notre élan !

Julien Fonte et Béatrice Fauvinet
co-secrétaires généraux du SNUTER-FSU

Adoption du budget de la Sécurité sociale : **UN COMPROMIS PAYÉ PAR LES SALARIÉES**

ACTUALITÉ SYNDICALE

Le budget de la Sécurité sociale adopté sur le fil ne répond ni à la crise profonde de notre système de protection sociale, ni aux aspirations des salarié.es, ni au besoin de services publics. C'est un texte de compromis contraint, bricolé dans l'urgence, qui évite le pire sans jamais s'attaquer aux causes structurelles de l'asphyxie de la Sécurité sociale (Voir *Syndicalement Vôtre* n°77/Octobre 2025, pages 28 à 31)

UN DÉFICIT ORGANISÉ, PUIS INSTRUMENTALISÉ

Depuis des années, les gouvernements successifs assèchent volontairement les recettes de la Sécurité sociale : exonérations de cotisations non compensées, refus dogmatique de faire contribuer les plus hauts revenus, transferts vers le budget de l'Etat, etc. Aujourd'hui, on feint de découvrir un déficit « abyssal », près de 20 milliards d'euros en 2026, pour justifier encore et encore des restrictions et des renoncements.

Certes, ce PLFSS prévoit de nouvelles recettes. Mais lesquelles ? Une hausse limitée de la CSG sur une toute petite partie des revenus du capital, une nouvelle fois épargné dès que cela concerne l'immobilier ou l'assurance-vie, et un rendement total attendu de 1,5 milliard d'euros... très loin des besoins de financement pour un service public de qualité. Les plus riches continuent de passer entre les gouttes tandis que le plus précaires boiront la tasse !

Quant à la taxe imposée aux complémentaires santé, elle sera inévitablement répercutée sur les cotisations des assuré.es. Autrement dit, ce sont encore les salarié.es qui paieront, pendant que l'État se félicite de « faire contribuer » les mutuelles.

RETRAITES : UNE PAUSE TACTIQUE, PAS UN CHANGEMENT DE CAP

La suspension temporaire de la réforme des retraites est présentée comme une concession majeure. En réalité, il s'agit d'un simple gel jusqu'à la prochaine présidentielle. Toute l'injustice de la réforme de 2023 reste préservée, l'âge de départ à la retraite sera toujours de 64 ans.

Pour les femmes, les mesures annoncées relèvent de l'affichage. Réduire d'un ou deux ans la période de référence pour le calcul de la pension aboutira



à une hausse moyenne de... 1%. Une aumône, qui exclut de fait les plus précaires, celles dont les carrières incomplètes ne permettent même pas d'accéder aux dispositifs annoncés.

Le cumul emploi-retraite, pourtant présenté autrefois comme une avancée, est lui aussi restreint, sous prétexte d'économies...

SANTÉ : LE PIRE ÉVITÉ, LE MAL MAINTENU

En matière de santé, le recul sur le doublement des franchises médicales est une victoire qui n'est pas que symbolique.

Faire payer davantage les malades aurait constitué une rupture indécente avec le principe fondateur de la Sécurité sociale : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Mais attention, rien n'empêchera le gouvernement de revenir par décret sur ces mesures dès demain.

Une nouvelle fois les besoins du service public de la santé passent après les intérêts privés.

UNE SÉCURITÉ SOCIALE AFFAIBLIE PAR CHOIX POLITIQUE

Ce budget n'est pas neutre et traduit un choix clair : refuser de donner à la Sécurité sociale les moyens de répondre aux besoins croissants de la population, tout en préparant les esprits à de futures restrictions. Le déficit est devenu un outil politique permettant de remettre en cause les mécanismes essentiels de solidarité qui permettraient de rendre un service public de qualité pour toutes et tous.

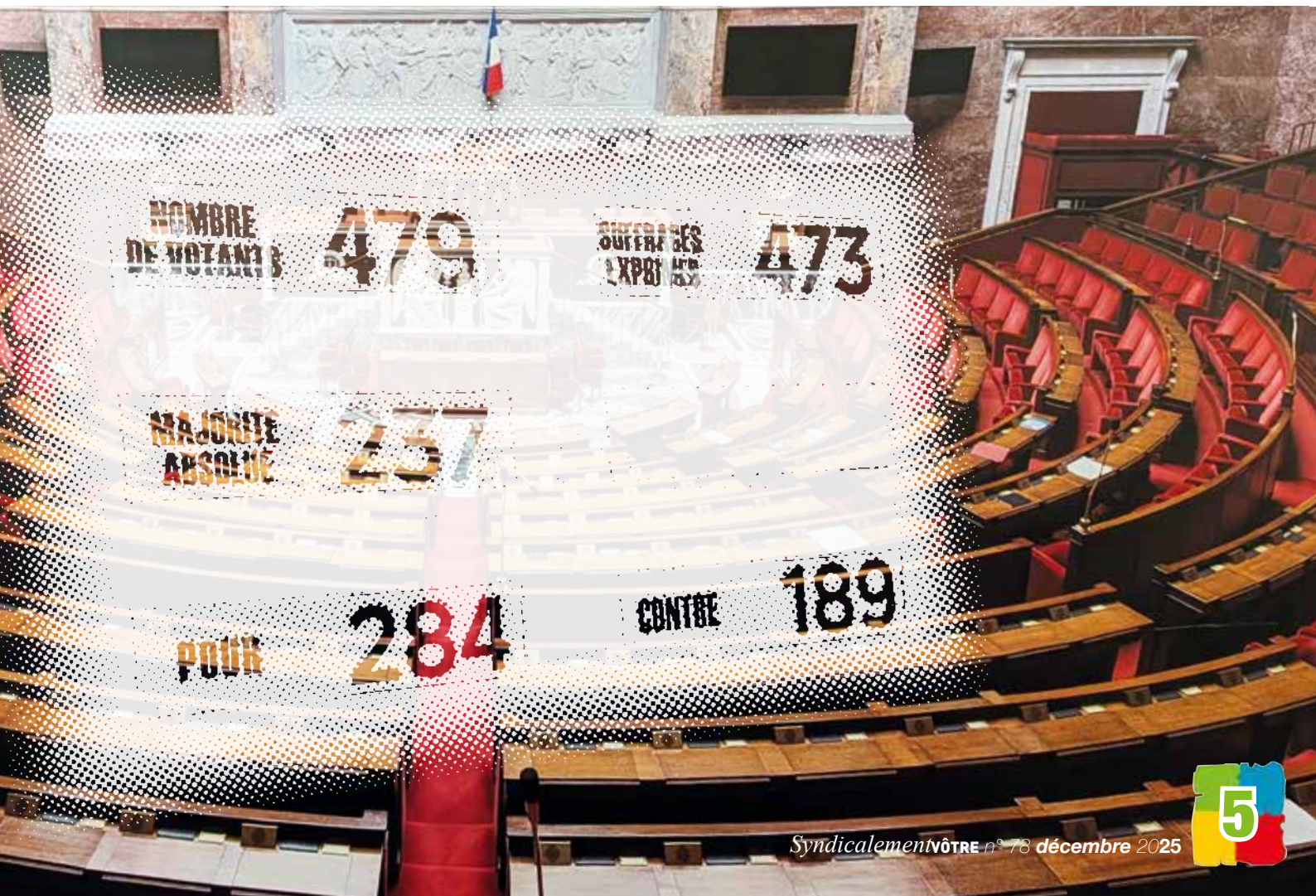
La Sécurité sociale n'est pas un coût. C'est un investissement social et un rempart contre les inégalités conquis de haute lutte. Continuer à

ACTUALITÉ SYNDICALE

L'augmentation de 3,1% des objectifs de dépenses de la Sécurité sociale est présentée comme un effort. Pourtant elle demeure insuffisante face à l'explosion des besoins, au vieillissement de la population et à l'inflation. L'hôpital public, déjà exsangue, continuera de naviguer à vue...

Pire encore, le gouvernement renonce une fois de plus à s'attaquer aux rentes de certains secteurs médicaux lucratifs et cède aux lobbies, celui des médecins spécialistes ou celui de l'industrie agro-alimentaire opposée au Nutriscore obligatoire.

la fragiliser (alors que nous fêtons les 80 ans de la Sécurité sociale), c'est organiser le recul des droits sociaux et préparer leur marchandisation. Face à cela, il y a nécessité à agir face aux inégalités sociales, fiscales et écologiques ! Il y a urgence à faire réellement contribuer le capital et les plus riches, à mettre fin aux exonérations inefficaces, à investir massivement dans la santé publique et dans les services publics, à mettre fin aux inégalités femmes-hommes et abroger la retraite à 64 ans !



Loi sur la protection sociale complémentaire : **UNE PREMIÈRE AVANCÉE QUI EN APPELLE D'AUTRES**

ACTUALITÉ SYNDICALE

Jeudi 11 décembre, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi « relative à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux », qui transcrit les dispositions du volet prévoyance de l'accord du 11 juillet 2023 signé par les organisations syndicales et les employeurs territoriaux. Dès 2029, les employeurs devront donc obligatoirement participer à hauteur de 50% de la cotisation prévoyance de leurs agent.es, dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire garantissant, entre autres, le maintien de 90% de la rémunération en cas de passage à demi-traitement après 90 jours d'arrêt maladie. Il leur est cependant possible d'adopter ces mesures dès aujourd'hui, dans le cadre du renouvellement des contrats existants.

La FSU Territoriale salue la transcription dans la loi de cet accord, qui permettra à terme de protéger l'ensemble des agent.es de la fonction publique territoriale face aux risques et aux accidents de la vie qui peuvent toucher chacun.e d'entre nous, quel que soit son âge ou son métier. L'adhésion obligatoire des agent.es, si elle peut paraître contraignante, est le moyen trouvé aujourd'hui pour assurer un haut niveau de garantie, notamment en matière de maintien de salaire. Cependant, on ne peut que regretter que suite à un amendement du gouvernement, la mise en œuvre initialement prévue pour 2025 soit repoussée à 2029.

ALLER PLUS LOIN

Pour autant, ces nouvelles dispositions constituent d'ores et déjà un point d'appui pour négocier des conditions de participation des employeurs et de garanties allant au-delà de ce que prévoient l'accord de juillet 2023 et la loi. Elles confortent la FSU Territoriale dans sa conviction que la protection sociale, y compris face aux risques de la

vie, doit être prise en charge dans le cadre d'une grande Sécurité sociale au périmètre élargi.

La FSU Territoriale continue de se mobiliser localement auprès des employeurs pour négocier de meilleurs contrats. Elle s'investira également dans les négociations du volet « santé » de l'accord, qui doivent s'ouvrir dans les prochains mois, tout en poursuivant sa lutte pour une prise en charge à 100% par la Sécurité sociale de la couverture santé et prévoyance. ■



La FSU territoriale était présente à l'Assemblée nationale lors de l'adoption de la loi avec les autres syndicats représentatifs de la Fonction publique territoriale à l'invitation du Conseil Supérieur.

LES FORMATIONS DE LA FSU TERRITORIALE PREMIER SEMESTRE 2026

Le secteur formation vous invite à prendre connaissance du programme de formation de la FSU Territoriale pour le premier semestre 2026.

Les modalités d'inscriptions sont les suivantes : pour chaque formation organisée par le secteur formation, vous recevrez un mail vous informant de l'ouverture des inscriptions accompagné des documents à compléter. Si vous souhaitez vous inscrire, rapprochez-vous de votre syndicat local qui transmettra les documents demandés à l'adresse mail formation@snuter-fsu.fr. Dès réception par le secteur formation, votre inscription est prise en compte et vous recevrez ultérieurement un mail de confirmation. En cas de difficulté, vous serez contacté-e par le secteur formation.

Pour rappel, vous devez faire votre demande de congé pour formation syndicale auprès de votre employeur un mois avant ladite formation.

De plus, afin d'accompagner au mieux les syndicats locaux durant cette année d'élections professionnelles, le secteur formation de la FSU Territoriale organisera des temps d'échanges en visioconférence avec les « référents élections » désignés par leur syndicat local.

Si vous souhaitez vous aussi vous former, partager vos expériences avec d'autres camarades, enrichir vos savoirs, savoir-être et savoir-faire pour agir au quotidien, n'hésitez plus : inscrivez-vous à l'une de nos formations !

FORMATION	durée en jours	dates	en résumé	Intervenant-es	lieux	date limite demande autorisation absence
Entretien retraites	1	15 01 26	Préparer des militants à mener des entretiens de simulation de retraite définitive ou progressive.	FSU TERRITORIALE Emmanuelle Common	BAGNOLET	15 12 25
Conseil de discipline	1	17 03 26	Comment siéger en conseil de discipline ? Comment accompagner les agents en procédure disciplinaire ?	FSU TERRITORIALE Jérôme Thomas	BAGNOLET	17 02 26
L'intelligence artificielle dans notre quotidien	0,5	20 03 26	Comprendre l'Intelligence Artificielle pour mieux l'approprier (histoire de l'IA, les différents types d'IA, comment cela fonctionne ? les revers de l'IA).	FSU TERRITORIALE Sébastien Roux et Marie-Charlotte Laye	VISIO	20 02 26
Colloque travail social	1	09 06 26	Travail social, l'éthique dans la tempête : comment garder le cap et résister ?	Table ronde avec : Nicolas Antenat, philosophe ; Dominique Depenne, sociologue ; Christophe Daadouch, juriste et les toquées de l'éthique pour mettre en scène l'absurde du quotidien des travailleurs sociaux.	SALLE HÉNAFF, ANNEXE VARLIN BOURSE DU TRAVAIL PARIS	07 05 26

LA FSU TERRITORIALE A 10 ANS !

ACTUALITÉ SYNDICALE





LA FSU TERRITORIALE

ACTUALITÉ SYNDICALE

LE SNUTER-FSU : RETOUR SUR SA CRÉATION

Le 4 décembre 2015, à Gémenos, terre emblématique des luttes sociales, plus de 200 militant.es du SnuACTE-FSU et du SNUCLIAS-FSU s'étaient réuni.es en congrès de fusion dans une ambiance à la fois studieuse, chaleureuse et festive. Notre objectif était clair : unir nos forces pour peser davantage dans la Fonction publique territoriale !

UNE UNION CONSTRUITE PAS À PAS ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Au terme de deux jours de débats intenses et d'échanges riches, les congressistes avaient adopté à l'unanimité les Statuts et le Règlement intérieur du tout nouveau Syndicat National Unitaire de la Territoriale-FSU, le SNUTER-FSU. Ce congrès constitutif s'était tenu en présence de Bernadette Groison, alors Secrétaire générale de la FSU, d'Éliane Lancette, Trésorière fédérale, ainsi que d'une délégation du Secrétariat national et de nombreux responsables de syndicats nationaux, dont le SNES, le SNETAP, le SNASUB et la FSU13.

UNE UNION STRATÉGIQUE QUI RÉPONDAIT À DES ENJEUX MAJEURS

Le rapprochement entre les deux syndicats avait été relancé début 2015 pour construire une organisation cohérente du versant territorial de la FSU. Cette union répondait à trois enjeux essentiels :

- préparer le congrès fédéral du Mans,
- aborder les élections 2016 dans la FPT avec davantage de force,
- se projeter dès 2018 vers les élections professionnelles dans la Fonction publique.

Grâce à cette fusion, le nouveau syndicat était devenu le troisième syndicat de la FSU en nombre d'adhérent.es, marquant ainsi une étape importante pour le développement de la fédération dans la territoriale.

UN SYNDICAT ENGAGÉ POUR LES DROITS, LA JUSTICE ET LA DÉMOCRATIE

Dès sa création, le SNUTER-FSU s'était fixé des objectifs ambitieux :

- défendre un service public de qualité, respectueux des agent.es et des usager.es ;
- œuvrer pour le maintien et le développement des missions publiques ;
- renforcer la place des femmes dans le monde du travail et dans la société ;
- promouvoir l'égalité, la justice, la démocratie dans les domaines éducatifs, sociaux, culturels, économiques et sanitaires ;
- lutter contre toutes les formes d'exploitation, de domination et d'oppression ;
- favoriser une société responsable et citoyenne.

Un syndicat résolument revendicatif, combatif et unitaire, tourné vers l'émancipation de toutes et tous.

UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE DÈS LE DÉPART

Pour porter ses ambitions, le SNUTER-FSU s'était structuré autour de trois instances nationales :

- un Conseil Délibératif National de 120 membres,
- un Bureau Délibératif National de 60 membres,
- un Secrétariat National de 16 membres.

Le secrétariat général élu à sa création était composé de : Didier Haudiquet et Didier Bourgoïn, Co-secrétaires généraux, Bernard Grenouillet, Trésorier, Philippe Duverny, Trésorier-adjoint.

ET AUJOURD'HUI...

UN ANNIVERSAIRE QUI COMPTE !

Dix ans plus tard, en 2025, le SNUTER-FSU fête désormais ses 10 ans d'existence et décide de se nommer lors du congrès de Tours «la FSU Territoriale». Cette décennie d'engagement, de luttes et de conquêtes collectives, rappelle combien l'unité construite en 2015 fut une décision visionnaire et déterminante pour les agent.es de la Territoriale et pour l'avenir du service public. ■



ACTUALITÉ SYNDICALE

ILS & ELLES ONT CONTRIBUÉ À LA CONSTRUCTION DU SNUTER-FSU

Philippe DUVERNY
(SnuACTE puis SNUTER)

Tu peux te présenter en deux mots ?

Prénom : Philippe. Avec ça on retrouve ma génération, allez disons-le, celle de la deuxième moitié du Baby-boom. Je suis arrivé assez tard, en 2002, dans la fonction publique (d'État à l'époque) en



tant qu'agent dans un lycée. Je suis depuis la création du SNUTER, Trésorier-adjoint puis Trésorier National.

Selon toi en quoi il était important de créer le SNUTER ?

Houlala, il y a deux questions dans une ! D'abord, qu'est-ce qu'un syndicat, à quoi ça sert ? puis, pourquoi ce syndicat-là ?

À la suite du mouvement de 2003, à la fois sur les retraites et sur l'acte II de la décentralisation, interrogeant les valeurs « travail et salariat » et les rôles de l'État, du Service public, portés ou non par une Fonction publique « qualifiée », mon choix de m'engager à la FSU n'était pas du tout un choix par défaut, ni interchangeable !

Dès lors, faisant partie des agents « décentralisés », la création d'un Syndicat de la Territoriale promouvant les mêmes valeurs et les mêmes pratiques s'imposait.

Te souviens-tu d'un moment fort ou important pour la FSU Territoriale sur ces 10 années ?

Devenir représentatif au CSFPT au soir du 8 décembre 2022, bien sûr ! Mais je me souviens aussi de la « période COVID » avec la réunion hebdomadaire des Syndicats en présence de la ministre Mme de Montchalin. Dans la délégation FSU, Didier Bourgoïn accompagnait Benoît Teste. Le SNUTER avait alors pris toute sa place en mettant en avant les agents territoriaux, souvent en première ligne.

Comment vois-tu l'avenir de la FSU Territoriale ?

C'est nous qui détenons cet avenir entre nos mains. L'accueil, c'est la tentation de l'autonomie et l'archipelisation syndicale qui font le bonheur des employeurs. Nous avons besoin de construire un outil national fort, pour nos Syndicats locaux, pour les adhérent.es. C'est l'effort d'une vie syndicale et d'une vie de syndicat ! ça ne finit jamais.



ACTUALITÉ SYNDICALE



Hélène PUERTOLAS

(SNUCLIAS puis SNUTER)

Tu peux te présenter en deux mots ?

Hélène Puertolas, assistante sociale au Département de l'Aude, syndiquée à la CFDT en 1986 puis à la FSU en 2003. Je me suis engagée dès le début de ma carrière professionnelle, c'était pour moi une évidence.

Après avoir exercé des mandats au sein de la section syndicale du Département (élue CST, Présidente du COS), j'ai ensuite été élue co-secrétaire de la FSU Territoriale de l'Aude, puis membre du Secrétariat national du SNUCLIAS, puis du SNUTER en 2015 et co-secrétaire du SNUTER de 2017 à 2023. J'ai assumé cette responsabilité avec Didier Bourgoïn puis avec Julien Fonte.

Selon toi en quoi il était important de créer le SNUTER ?

Après notre arrivée à la FSU en 2003 et la création du SNUCLIAS, belle aventure humaine et syndicale pour ceux et celles qui y ont participé,

nous avons mené un travail de rapprochement avec les camarades de l'UNATOS qui venaient d'être transférés à la Territoriale.

Se retrouver au sein d'une seule organisation FSU, regroupant les fonctionnaires territoriaux, avait du sens vis à vis des agent.es et des employeurs. Il fallait cependant apprendre à se connaître, à s'écouter car nous avions des histoires, des métiers, une organisation différente, cela a demandé du temps et des échanges pour parvenir au Congrès de création du SNUTER en 2015 à Gemenos qui a constitué un moment fondateur de notre histoire.

Te souviens-tu d'un moment fort ou important pour la FSU Territoriale sur ces 10 années ?

Dans une organisation syndicale en construction, la dynamique fait qu'il y en a eu beaucoup (créations de nouveaux syndicats locaux, augmentation régulière du nombre d'adhérent.es, passage de relais réussi à Julien Fonte et Béatrice Fauvinet au co-secrétariat général...). Je retiendrai bien sûr, le siège au CSFPT obtenu suite aux résultats aux élections professionnelles de 2022, nous l'avions raté de peu en 2018 ! C'était un objectif que nous nous étions fixé, que nous avons atteint collectivement et qui nous ancrerait dans le paysage syndical de la Territoriale.

Comment vois-tu l'avenir de la FSU Territoriale ?

La FSU Territoriale, ses équipes sur le terrain poursuivent leur implantation et leur travail syndical dans un contexte difficile. Les équipes militantes se sont renouvelées au national comme au local ce qui est un signe de bonne santé, tout comme le nombre d'adhérent.es qui est en constante progression. Le Congrès de Tours qui vient de se tenir a défini sa feuille de route pour les 4 ans à venir, donc je vois un bel avenir à la FSU Territoriale !





ACTUALITÉ SYNDICALE



Jean VIPERAI

(SnuACTE puis SNUTER)

Tu peux te présenter en deux mots ?

Secrétaire général du SNUTER-FSU du CR PACA depuis sept ans, je suis technicien territorial principal au lycée de la Méditerranée de la Ciotat. Mon engagement syndical a commencé en 1997, j'étais alors délégué de l'UNATOS secteur Marseille. Puis, on m'a tour à tour nommé trésorier de l'académie Aix-Marseille de l'UNATOS, trésorier de l'Union régionale PACA, puis trésorier national du SNUACTE. En 2014 on m'a nommé Président du Comité des Oeuvres Sociales de la Région Sud.

Selon toi en quoi il était important de créer le SNUTER ?

A l'origine, il y avait deux syndicats qui géraient les territoriaux et cela manquait de lisibilité et d'efficacité ; cela provoquait par ailleurs, une forme de concurrence entre les deux organisations. Le fait de réunir ces deux entités afin de n'en faire qu'une seule, a apporté de la clarté, de la cohérence et une meilleure efficacité.

Te souviens-tu d'un moment fort ou important pour la FSU Territoriale sur ces 10 années ?

Pour moi, nationalement, le fait marquant est la nette progression du nombre d'adhérent.es du SNUTER qui a permis de légitimer nos actions et notre vision en permettant à la FSU de siéger au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. Sur le plan local, c'est notre victoire avec près de 49% des voix lors des élections professionnelles de 2022, concrétisant le gros travail de terrain mené par les équipes.

Comment vois-tu l'avenir de la FSU Territoriale ?

D'une manière générale, j'ai quelques inquiétudes sur le devenir du syndicalisme au regard de ce qui passe sur le plan de la politique nationale. Il faut que le syndicalisme en général, et la FSU en particulier, gardent une place et un rôle singuliers auprès des adhérent.es et des agent.es. Surtout dans un contexte où les services publics et l'intérêt général sont mis à mal. Nul doute que la FSU Territoriale saura relever les défis qui se profilent et portera nos valeurs aussi loin qu'il le faudra.

Didier Bourgoïn

(SNUCLIAS puis SNUTER)

Tu peux te présenter en deux mots ?

J'ai commencé à travailler assez jeune, et repris mes études pour obtenir un diplôme d'éducateur spécialisé au début des années 80. Je me suis syndiqué dès mon premier mois de travail, après que le délégué de la boîte où j'étais m'a expliqué que c'était important que je me syndique car mon employeur, lui, l'était : ce qui est vrai... 90% des patrons sont syndiqués et savent bien défendre leurs intérêts, je ne l'ai jamais oublié. J'ai été adhérent à la CGT des communaux, ensuite à la CFDT Santé Sociaux et Interco et pour finir à la FSU où j'ai participé à la création



ACTUALITÉ SYNDICALE

du SNUCLIAS puis du SNUTER, aujourd'hui la FSU Territoriale.

J'ai toujours milité et occupé plusieurs fonctions : secrétaire de section syndicale, secrétaire général du syndicat départemental de Seine-Saint-Denis, secrétaire général du SNUCLIAS et ensuite du SNUTER responsabilité que j'ai partagé avec Hélène Puertolas. J'ai également représenté les territoriaux dans la FSU, au CDFN, au BDFN et au Secrétariat national fédéral où j'ai assuré les fonctions de trésorier adjoint pendant deux mandats. J'ai également été délégué syndical, siégé au CE, CRO, CAP, CST, Conseil de la famille, CCFP et pour finir, cerise sur le gâteau, au CSFPT. Néo retraité je viens d'intégrer la SFRN de la FSU car les pensions de retraite constituant un « salaire continué » il est important que les retraité.es continuent de militer avec les actifs et actives, pour la défense du pouvoir d'achat et de la protection sociale !

Te souviens-tu d'un moment fort ou important pour la FSU Territoriale sur ces 10 années ?

J'ai plein de bons et même de très bons souvenirs, de belles rencontres aussi et des moments très forts également sur le plan émotionnel. Si je dois n'en citer qu'un, le choix n'est pas facile, ce serait l'annonce en décembre 2022 de notre représentativité au plan national avec l'obtention d'un siège au Conseil Supérieur de la FPT qui nous avait échappé de peu six ans auparavant. C'était notre objectif depuis notre intégration dans la FSU ! Le soir des élections, alors que les résultats n'étaient pas encore officiels, un agent de la DGCL du ministère de l'Intérieur a téléphoné au syndicat pour annoncer la bonne nouvelle : « Didier Bourgoin ? Bonjour, c'est Jean-Marc Lescure, j'ai une bonne nouvelle... compte tenu des résultats qui nous sont remontés je peux vous confirmer que votre syndicat obtient un siège au Conseil sup' ! » J'étais ce soir-là un militant très heureux et fier. Heureux pour toutes celles

et tous ceux, militant.es et adhérent.es, qui avaient, par leurs efforts, leur engagement, les valeurs qu'ils et elles portaient, finalement atteint notre objectif commun : être représentatifs au niveau national et fiers de notre parcours collectif pour construire un outil syndical utile à nos collègues. Je dois avouer que je n'ai pas beaucoup dormi cette nuit-là !

Comment vois-tu l'avenir de la FSU Territoriale ?

Compte tenu de son histoire la FSU Territoriale est un « jeune syndicat »... mais plein d'expérience ! L'obtention de la représentativité sur le plan national est une étape importante qu'il faudra confirmer en décembre 2026 pour poursuivre notre construction. Un travail de structuration important a été fait et le développement est constant, c'est la preuve de son dynamisme. La FSU Territoriale est le troisième syndicat de la FSU et de ce fait a une responsabilité particulière qu'elle assume pleinement au sein de la fédération. Notre syndicat est entre de bonnes mains et l'équipe rajeunie du Secrétariat national impulse une dynamique positive propice à son développement. Aussi je suis très optimiste sur sa capacité collective à mener à bien son projet syndical qui, comme cela a été rappelé au congrès de Tours, participe d'un syndicalisme de transformation sociale pour une société plus juste et plus solidaire et qui combat toutes les inégalités : fondement de notre engagement commun ! On ne lâche rien ! ■



ACTUALITÉ STATUTAIRE **EN BREF**

CONGÉS NON PRIS ET RETRAITE : LA MALADIE NE PEUT PRIVER L'AGENT DE SES DROITS

↓ Un agent public placé en congé de maladie de longue durée a été admis à faire valoir ses droits à la retraite sans avoir pu bénéficier de l'intégralité de ses congés annuels acquis au titre des années précédentes. L'administration n'a procédé qu'à une indemnisation partielle des congés non pris lors de la cessation définitive de fonctions.

↳ Le tribunal rappelle que, si le droit interne limite en principe l'indemnisation des congés annuels non pris, ces dispositions doivent être interprétées à la lumière de l'article 7 de la directive 2003/88/CE. Ce texte impose que le droit au congé annuel payé, ou à son indemnisation en fin de relation de travail, ne soit pas perdu lorsque l'agent a été empêché de l'exercer en raison d'un congé maladie.

Constatant que l'agent était dans l'impossibilité objective de prendre ses congés avant son départ à la retraite et que les droits correspondants n'étaient pas éteints à cette date, le tribunal juge que l'administration devait verser l'intégralité de l'indemnité compensatrice due au titre des congés annuels non pris.

TA Rouen n° 2304872 du 11 décembre 2025.

DÉCLINAISON TERRITORIALE DE LA POLITIQUE DES 1 000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT

↓ La présente instruction pose le cadre de la déclinaison territoriale de la politique publique des 1 000 premiers jours de l'enfant, à partir d'une nouvelle feuille de route nationale.

↳ Cette déclinaison territoriale est proposée autour de 3 objectifs à partir desquels susciter des initiatives locales :

- accompagner les projets de « Maisons des 1 000 premiers jours » sur l'ensemble du territoire ;
- protéger les enfants des risques d'exposition aux écrans et accompagner les parents dans leurs usages des écrans ;
- soutenir des initiatives favorisant la place des pères et/ou des co-parents dans le parcours des 1 000 premiers jours de l'enfant.

La mise en œuvre de cet appel à projets s'appuiera sur les agences régionales de santé, en lien avec les acteurs des CDSF.

Ministère de la Santé-Instruction n° DGCS/SD2/DGS/2025/159 du 8 décembre 2025.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL D'UN AGENT TERRITORIAL : LÉGALITÉ DE LA PRÉSENCE DU N+2 AUX CÔTÉS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT

↓ Le litige porte sur la légalité d'un entretien professionnel conduit en présence du supérieur hiérarchique direct et de son N+2.

↳ La juridiction examine si cette configuration contrevient aux règles encadrant l'évaluation annuelle.

Elle retient que la présence d'un supérieur hiérarchique de rang plus élevé

n'a pas altéré la compétence de l'autorité immédiatement supérieure chargée de conduire l'entretien. La participation du supérieur secondaire est appréciée comme un accompagnement sans incidence sur la régularité de la procédure.

Constatant l'absence d'atteinte aux garanties procédurales, la juridiction juge que cette présence ne vicie pas l'entretien et n'entraîne pas l'irrégularité de l'évaluation. Le recours est ainsi rejeté.

TA Montpellier – n° 2306710 – 21 novembre 2025.

CATÉGORIE B : SUPPRESSION DU RATIO ENTRE AVANCEMENT AU CHOIX ET EXAMEN PROFESSIONNEL

↓ Décret n° 2025-1098 du 19 novembre 2025 relatif aux modalités d'avancement de grade des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

↳ Ce décret modifie les conditions d'avancement de grade en catégorie B dans la fonction publique territoriale en supprimant le ratio entre les deux voies pour cet avancement de grade (au choix ou par examen professionnel). Entrée en vigueur: le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication et s'applique pour les tableaux d'avancement à partir de l'année 2026.

JORF n°0272 du 20 novembre 2025-NOR : ATDB2524807D.

JURISPRUDENCE : APPLICATION INDUE D'UN JOUR DE CARENCE POUR UN ARRÊT DE TRAVAIL PRÉCÉDANT LE CONGÉ DE MATERNITÉ D'UNE FONCTIONNAIRE (RECOMMANDATION DÉFENSEUR DES DROITS)

↓ Le Défenseur des droits a été saisi par une fonctionnaire territoriale d'une réclamation relative à l'application induite d'un jour de carence pour un arrêt de travail précédant son congé de maternité.

↳ La réclamante a transmis, le 1^{er} décembre 2022, sa déclaration de grossesse à son employeur. Elle a été placée en arrêt de travail du 1^{er} mars au 22 mars 2023 et du 23 mars au 5 avril 2023 puis a débuté son congé de maternité le 6 avril 2023. Elle a été informée, par son employeur, que son premier arrêt de travail ferait l'objet d'un jour de carence dès lors qu'il était sans rapport avec sa grossesse contrairement au second, pour lequel le rapport avec l'état de grossesse était mentionné par le médecin prescripteur. Or, il existe une

exception d'application du délai de carence pour les congés maladie accordés à une agente après sa déclaration de grossesse et avant le début de son congé de maternité et pour laquelle aucune autre condition que celle tenant à ce que l'arrêt de travail intervienne entre la déclaration de grossesse et le congé de maternité de l'agente n'a été fixée par le législateur. Cette mesure se justifie par le fait que « les femmes enceintes sont en effet en situation de plus grande fragilité physique que les autres agents publics, ne serait-ce que parce que la prise d'un grand nombre de médicaments leur est interdite » et vise à tenir compte de l'état de vulnérabilité de la femme enceinte. Dès lors, la circonstance que le premier arrêt de travail de la réclamante mentionne qu'il était sans rapport avec sa grossesse est sans incidence et ne saurait justifier qu'un jour de carence soit retenu par son employeur. Le Défenseur des droits, estimant que l'employeur de la réclamante a méconnu les droits de cette dernière en manière de protection sociale, lui recommande de procéder sans délai au remboursement du jour de carence indûment retenu sur son traitement.

Défenseur des droits - Décision 2025-198 du 10 novembre 2025. ■



DES DÉBATS, DES IDÉES, DES VALEURS...

la FSU Territoriale a tenu son 3^e congrès

DOSSIER



Du 17 au 21 novembre 2025, ce sont plus de 150 délégué.es venu.es de toute la France qui se sont réuni.es dans la magnifique salle des mariages de la Mairie de Tours, dans le département d'Indre-et-Loire. Accueilli.es par une équipe chaleureuse et bienveillante, les congressistes ont pu profiter à la fois d'un cadre urbain porteur d'histoire et de quatre jours de débats passionnés et passionnants. Au-delà des nécessaires et précieuses modifications statutaires égrenées dans l'Édito de ce Syndicalement Vôtre, ce congrès était donc l'occasion de faire le bilan du dernier mandat, et de donner un nouvel élan à la FSU Territoriale pour notamment amorcer cette année 2026 marquée par les élections professionnelles.



DOSSIER

MOBILISÉS SUR LES TERRITOIRES, LES SYNDICATS LOCAUX ONT FAIT LE BOULOT !

C'est plus d'une vingtaine de prises de parole dès la première demi-journée qui a donné le ton sur le travail de mobilisation et de défense des agent.es et du service public sur les territoires et dans les collectivités. Les syndicats locaux ont montré comment ils ont œuvré au développement de la FSU territoriale et mené leurs luttes au quotidien en faveur des agent.es, dans un contexte marqué par l'austérité budgétaire et l'incertitude politique.

Chacun a pu évoquer ses petites et grandes réussites lors des élections professionnelles de 2022

ainsi que son travail de structuration et de développement de l'activité syndicale. De l'accompagnement individuel aux mobilisations collectives, les syndicats locaux ont pu égrainer leurs actions, leur manière de rencontrer, d'accompagner et de mobiliser les agent.es, de former les militant.es et de transmettre les valeurs du service public.

LES EFFETS NÉFASTES DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les syndicats locaux ont dénoncé le recours facilité au contrat favorisant les recrutements orientés, la remise en cause des accords locaux sur le

MOTION

Pour le service public, pour les agent.es de la fonction publique territoriale, la FSU Territoriale mobilisée !

Dans un contexte de crise écologique, politique et économique qui voit fleurir les discours démagogiques sur la fonction publique, en particulier son versant territorial, la FSU Territoriale réaffirme ses revendications pour les salaires, les carrières, et un renforcement du statut de la fonction publique, afin de protéger les agent.es des pressions politiques, hiérarchiques ou économiques. Seul un statut fort est à même de garantir l'intérêt général.

Les agent.es de la fonction publique territoriale sont en effet des maillons essentiels de la cohésion sociale, assurant des tâches essentielles dans la petite enfance, dans les écoles, collèges et ly-

cées, dans l'accueil des enfants en danger, l'accompagnement des personnes âgées, les services techniques et administratifs, la voirie, la propreté publique, la culture, le sport...

Ces services publics du quotidien sont pourtant la cible des attaques des tenants de l'austérité budgétaire qui, agitant l'épouvantail de la dette et de la guerre, préfèrent sacrifier la qualité de vie de la population plutôt que revenir sur les 211 milliards de cadeaux fiscaux au patronat et aux actionnaires.

La dégradation continue des conditions de travail et l'individualisation croissante du management conduit non seulement à détériorer le service rendu, mais crée

pour les agent.es des situations de perte de sens des missions et favorise les pressions managériales pouvant aller jusqu'à des situations de harcèlement.

Dans les collectivités, la FSU Territoriale se tient au quotidien au côté des agent.es qui font tenir le service public local. Pas un jour sans accompagner un.e collègue en souffrance, ou dont les droits ne sont pas respectés. Pas un jour sans une lutte contre des fermetures de service, pour les salaires, pour améliorer les conditions de travail.

Porteuse d'un syndicalisme offensif, la FSU Territoriale saisira l'opportunité des élections professionnelles de 2026 pour continuer de porter ses revendications



DOSSIER

temps de travail avec l'obligation de mettre en place les 1 607 heures.

C'est aussi le retrait de prérogatives aux instances de dialogue social concernant les CAP, les LDG, la mise en place des F3SCT, la rupture conventionnelle, le détachement d'office qui favorise à terme les possibilités de privatiser de nombreuses missions assurées par les services publics territoriaux qui ont été dénoncés, tout comme une certaine précarisation des agent.es de plus en plus recruté.es en contrat.

UN CONTEXTE MARQUÉ PAR L'AUSTÉRITÉ

Les effets de l'austérité budgétaire ont aussi été un point commun à de nombreuses interventions.

Une austérité d'abord sur le plan national avec un point d'indice gelé et une perte d'attractivité avec des rémunérations bien trop faibles. Par ailleurs, des budgets locaux en baisse pour de nombreuses collectivités entraînent suppressions et gels de postes, baisses de crédits d'intervention, réorganisations dépourvues de sens, travail en mode dégradé et une augmentation visible de la souffrance au travail.

Très loin des attentes des agent.es, les employeurs s'attèlent en parallèle à réduire les espaces de dialogue social. Pour autant, les syndicats locaux de la FSU Territoriale restent déterminés à imposer des espaces de mobilisation pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des agent.es !



MOTION

Mort annoncée de la Petite Enfance

pour des créations d'emploi dans les collectivités, la revalorisation du point d'indice et l'octroi de 80 points pour tous les échelons, l'abrogation de la réforme injuste des retraites, la réduction du temps de travail et le renforcement des garanties statutaires.

Face aux menaces qui se multiplient sur notre modèle social fondé sur la solidarité, la réponse est un statut fort pour un service public fort, pour plus de justice et d'égalité ! ■

Il est impératif de cesser de masquer les véritables problèmes et d'arrêter de traiter le manque de personnel par des solutions temporaires et inefficaces.

Nous dénonçons la refonte des diplômes sociaux qui entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2026.

En effet, ce nouveau texte entraîne :

- la disparition des diplômes d'état ce qui a pour conséquence une déqualification de nos métiers;
- la création d'un « sous-métier » entre les CAP et les Auxiliaires de puéricultures, ce qui a pour effet la dévalorisation des cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture, voir l'extinction;
- la diminution de la durée des formations.

Nous exigeons des mesures durables

pour répondre à cette crise et des moyens humains et financiers à la hauteur afin de mettre un terme à cette hémorragie organisée.

La FSU Territoriale réaffirme son attachement à des métiers spécifiques à la Petite enfance et à des formations de qualité pour un accueil et accompagnement des jeunes enfants et de leur famille à la hauteur des enjeux.

La FSU Territoriale revendique :

- le maintien des diplômes d'état;
 - une véritable reconnaissance des cadres d'emplois de la Petite Enfance;
 - une réelle prise en compte de nos responsabilités pour l'avenir de notre société avec une refonte des grilles indiciaires.
- L'enfant d'aujourd'hui est l'adulte de demain ! ■



DOSSIER

UN BESOIN DE SYNDICALISME

Les syndicats présents ont exprimé aussi l'état très dégradé du rapport de forces et la nécessité de l'unité syndicale la plus large, tout en assumant pleinement notre syndicalisme de transformation sociale. S'ils peinent parfois à mobiliser, ils portent pourtant de nombreuses batailles : la régularisation des travailleurs sans-papiers, l'égalité femmes-hommes, l'écologie, la protection sociale, les services publics, la production et la distribution de l'énergie, l'eau, les transports en commun ou la solidarité avec les peuples opprimés.

Aussi les agent.es des collectivités territoriales n'ont jamais eu autant besoin d'un syndicalisme présent à leurs côtés tant le constat de la montée

croissante et incessante d'agent.es en difficulté et de la souffrance au travail sont prégnants. Et lorsque ces conditions de vie et de travail sont à ce point détériorées, il est plus que jamais indispensable de les défendre.

LA VOLONTÉ DU COMMUN

Lors de son intervention Aurélie Gagnier, co-secrétaire de la FSU-SNUIPP, a affirmé que les écoles ne fonctionneraient pas sans les territoriaux en soulignant que les ATSEM y tenaient un rôle essentiel. Elle a aussi insisté sur l'intérêt à travailler ensemble, personnels territoriaux techniques et personnels de l'éducation, même si ce travail restait parfois invisible ou trop peu mis en avant. Ce

MOTION

Travail social : refuser l'inaction, reconstruire le service public

Le secteur du travail social et médico-social dans son ensemble traverse aujourd'hui une crise qui perdure et s'aggrave depuis une décennie. Les raisons de cette crise majeure sont multifactorielles, pour la plupart liées à des choix politiques austéritaires, à un recentrage des missions et des compétences des opérateurs, ainsi que des choix politiques stigmatisant les plus fragiles.

Les conséquences sont déléteres pour les publics accompagnés et les agent.es. qui voient l'accompagnement social perdre tout son sens, avec une dérive rampante vers du travail à l'acte, ne permettant plus la prise en compte des publics au plus près de leurs besoins. Le mode de travail dégradé, la primauté des logiques purement financières et/ou gestionnaires, rendent aujourd'hui les conditions de

travail de plus en plus difficiles pour l'ensemble des professionnel.le.s. du secteur. Les travailleurs sociaux se sentent impuissants faute de moyens, d'organisations pertinentes, d'un encadrement adapté, ce qui contribue largement à la perte d'attractivité du secteur social et médico-social, déjà fragilisée au regard des contraintes et des risques liés aux métiers. En 2023, lors de la présentation du livre blanc du travail social, le président du Haut conseil en travail social (HCTS), pointait un système « essoré ».

Si les travailleurs sociaux sont indignés de ne pouvoir réaliser correctement leurs missions d'accompagnement des publics fragiles, la démarche du HCTS n'a servi qu'à justifier la disparition des diplômes d'Etat au profit de certifications professionnelles. Ce détricotage des diplômes, sous couvert

d'harmonisation, n'a pour conséquence qu'une uniformisation des interventions sociales et un nivellement vers le bas de la qualification des professionnel.es, et par conséquent une dégradation de la qualité de l'accompagnement.

Alors que les travailleurs sociaux et médico-sociaux ont besoin de plus d'autonomie technique sur leurs champs de compétences respectifs cette dynamique conduit également à la diminution des marges de manœuvre des professionnel.le.s favorisant ainsi la perte de sens, la souffrance au travail, et un amenuisement du service public.

Car c'est bien l'ensemble des publics fragiles qui subit les conséquences de ces politiques : l'enfance en danger, et notamment les Mineurs Non Accompagnés, les personnes âgées dépendantes, les



DOSSIER

travail en commun a été rappelé par Christophe Percher (SD FSU d'Indre-et-Loire) qui se souvient d'avoir accompagné la création du SNUCLIAS, puis du SNUTER 37, très présent aujourd'hui sur les sujets transversaux. Emmanuel Mercier, du CFR Centre Val-de-Loire, a insisté quant à lui sur le soutien nécessaire de l'ensemble des structures de la FSU à la réussite de la FSU Territoriale aux prochaines élections. Enfin, Sophie Venetity (Secrétaire générale du SNES) a dit combien les agents territoriaux comptent dans les collèges et les lycées et forment une réelle communauté éducative faisant vivre les établissements au quotidien, y compris dans les moments dramatiques comme au lycée d'Arras où un agent territorial a été blessé. Elle a rajouté qu'il y avait beaucoup

à faire pour développer à la fois le travail et les luttes en commun notamment face à l'austérité qui touche aussi les collectivités. Elle conclura sur une note positive en affirmant que la réussite de la FSU territoriale devait inspirer toute la FSU...

PLUS QUE JAMAIS « LA DOUBLE BESOGE » !

Les co-secrétaires généraux ont rappelé que la FSU restait combative, et que la FSU Territoriale est un syndicat attractif. Pas de doute, pour gagner, pour mobiliser, il faut avancer et travailler au sein de nos instances mais aussi de manière plus large. D'abord avec la FSU, en étant présents dans la fédération et en investissant les CDFD car les territoriaux sont de plus en plus entendus et écoutés dans la fédération. —>

personnes en situation de handicap, les bénéficiaires du RSA et chercheurs d'emploi, et plus largement les bénéficiaires de minima sociaux, etc.

Les dispositifs d'hébergement d'urgence saturés et la protection de l'enfance exsangue témoignent de la gravité de la crise qui a des conséquences souvent dramatiques.

Il y a désormais urgence à agir. Seul un changement radical de politique peut inverser ce processus. Le travail social et médico-social a besoin de mesures concrètes et opérationnelles et de financements pérennes engageant l'ensemble des pouvoirs publics sur le moyen et le long terme.

La FSU Territoriale, devant cette crise du travail social qui s'aggrave, a élaboré un cahier revendicatif complet et concret, en réponse aux recommandations floues

émises dans le livre blanc du travail social. Elle revendique notamment :

- le maintien d'un accueil inconditionnel de proximité dans tous les services publics ;
- la garantie du versement par l'Etat à l'euro près des dotations compensatrices dues (RSA, protection de l'enfance, APA, handicap, etc.)
- la création de politiques sociales nationales et locales qui permettent aux publics précaires de répondre décemment à leurs besoins, d'accéder pleinement à leurs droits ;
- la prise en compte de l'expertise des acteurs de terrain pour déterminer l'ingénierie des réponses sociales et médico-sociales ;
- la reconnaissance au grade licence de tous.les les assistant.es de service social, éducateur.trice.s spécialisé.es,

conseiller.es en économie sociale et familiale, éducateur.trice.s de jeunes enfants et éducateur.trice.s techniques diplômé.es avant 2021 ;

- un déroulement de carrière correspondant à la catégorie A Type ;
- l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire à l'ensemble des professionnel.e.s de la filière sociale et médico-sociale et aux métiers associés (filiales administrative et technique).
- la catégorie active pour les professionnels intervenant en internat ;
- la mise en place des sujétions particulières reconnaissant la pénibilité des métiers ;
- la construction d'un plan de formation spécifique de chargé.e.s d'accueil social permettant un passage de catégorie C à B. ■



DOSSIER

De gauche à droite :
Emmanuel Mercier
(CFR Centre-
Val-de-Loire),
Aurélie Cagnier
(SNUIPP),
Christophe Percher
(SD37),
Sophie Venetitay
(SNES).

Ensuite, il faut interroger les cadres intersyndicaux, avec qui on travaille et avec quels objectifs ? Il faut aussi s'efforcer d'aller au-delà de ces cadres, par exemple en menant un travail de réflexion avec l'Alliance Ecologique et Sociale, les associations de la société civile dans l'objectif de toucher toujours plus de personnes et d'enrichir nos revendications.

Dans une période où le service public est attaqué, où les agents publics sont pointés du doigt, où des forces politiques cherchent à attiser les fractures sociales et à diviser les travailleuses et les travailleurs, notre responsabilité, en tant que syndicalistes, est d'autant plus grande d'avancer uni.es. Cela ne signifie pas esquiver les débats ou les sujets difficiles. Ce congrès a d'ailleurs

permis d'identifier certaines de nos divergences et de nous y confronter dans la perspective de tracer un chemin commun dans lequel chaque adhérent.e peut se reconnaître.

S'agissant du rapport au politique il faut souligner que si nous sommes apolitiques nous ne sommes pas apolitiques.

Lorsque nous parlons d'égalité professionnelle femmes-hommes, des discriminations, de la crise écologie, du partage des richesses, de la sécurité sociale, des 32 heures et du statut de la Fonction Publique nous portons une vision politique. Notre activité quotidienne de syndicalistes se pense dans le cadre d'une réflexion liée à un pro-

MOTION

Travail social : refuser l'inaction, reconstruire le service public

En mars 2024 le CESE saisi par le Sénat rend un rapport sur la protection de l'enfance, le constat est accablant :

- 344 682 mineurs ou jeunes majeurs sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, toutes prestations confondues, en augmentation de 18 % depuis 2011, selon l'ONPE;
- 2000 enfants dorment à la rue, et 42 000 sont sans solution d'hébergement;
- le taux de pauvreté infantile est actuellement de 20 %;
- une Information Préoccupante (signalement d'enfants en danger ou en risque de l'être) met environ 8 mois à être traitée (au lieu de 3 mois de délai réglementaire), sans compter les mesures judiciaires d'enfants confiés par le Juge des Enfants non exercées: plus de 3 350, selon le syndicat de la magistrature.
- 30 000 postes sont vacants dans les établissements du secteur médico-social et éducatif;

• les juges des enfants alertent sur une charge de travail toujours plus considérable.

Mais aussi :

- 15 000 mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, censés être protégés par l'Etat, seraient victimes de prostitution (*Le Parisien*);
- au moins 160 000 enfants qui subissent des violences sexuelles chaque année (toutes les 3 minutes)¹;
- 1 enfant est tué tous les 5 jours par ses parents en France (selon l'IGAS, 1 sur 2 parmi eux bénéficiaient d'un suivi par les services sociaux);
- parmi les 380 000 mesures de placement à l'ASE, 10 % des enfants concernés bénéficient d'un suivi de santé suffisant. On estime à un risque de perte de 20 ans d'espérance de vie².

Nous pourrions malheureusement égrener encore bien des chiffres, qui disent tous les

mêmes difficultés structurelles de la protection de l'enfance, difficultés qui souvent se traduisent par des drames du quotidien. Alors que la Protection de l'Enfance devait être l'enjeu majeur du second quinquennat du Président Macron, aucune mesure concrète n'a réellement été mise en place pour endiguer les carences de plus en plus importantes de ce secteur.

Les professionnels, empêchés par le manque de moyens humains et financiers, et l'absence d'une véritable volonté politique, expriment leur sentiment d'impuissance. Nombreux sont ceux qui finissent par quitter la profession après quelques mois ou années d'exercice.

Les Départements, désignés comme chefs de file pour appliquer et garantir une politique publique traversée par d'importants enjeux sociétaux sont exsangues financièrement ou même parfois insuffi-



DOSSIER

De gauche à droite :
Didier Bourgoïn,
Michel Angot,
Daniel Clerembau,
Hélène Puertolas,
Bernard Grenouillet,
Anne-Marie Coste.

jet de société. Nous devons porter un syndicalisme de transformation sociale, de conquête de droits nouveaux, de solidarité et d'émancipation.

LA FSU TERRITORIALE : LE SYNDICAT DE TOUTES ET TOUS !

Le syndicalisme de la FSU Territoriale est bien un syndicalisme qui a vocation à rassembler les agent.es, à remettre du collectif dans un service public qui individualise de plus en plus le travail, fragilisant d'autant les collègues. Notre projet s'incarne au quotidien dans le syndicalisme que nous pratiquons toutes et tous dans les syndicats. Il s'incarne dans la défense des métiers, dans les luttes pour les salaires, pour les conditions de

travail, contre les fermetures de service ou les privatisations.

Il s'incarne chaque fois que nous défendons un.e agent.e contre l'arbitraire de la hiérarchie ou des élus. Ce projet syndical nomme les idées et les forces qui lui sont incompatibles : celles qui cherchent des boucs-émissaires, qui prônent l'exclusion de certaines catégories de population, qui veulent diviser les travailleurs et les travailleuses pour épargner le patronat.

C'est ce commun qu'il faut retenir du congrès et sur lequel nous construisons ensemble la suite de l'histoire de notre syndicat. Ce qui a été débattu et voté lors de cette semaine de congrès n'est qu'une étape dans la construction et l'élaboration de notre projet syndical. ■

samment volontaires sur ces questions. En conséquence leurs actions, pourtant essentielles pour prévenir l'enfance en danger et protéger les mineurs, se dégradent progressivement au détriment des enfants et des familles. L'Etat, à bien des égards, a laissé la situation dégénérer sans apporter de contribution financière adéquate au profit des nombreux enfants à protéger et sans réglementer de manière exigeante ce secteur. Sa seule politique concernant la jeunesse concerne la délinquance des mineurs et les adolescents en errance au détriment de la prévention spécialisée.

L'absence de réel portage politique sur le plan national, l'effacement du Défenseur des Enfants au profit d'un Défenseur des Droits généraliste, le peu d'intérêt du politique sur les manquements de l'Aide Sociale à l'Enfance par les députés, sont autant de marqueurs contribuant à cette crise profonde.

De plus, Il faut dénoncer avec force la

stigmatisation observée vis-à-vis des MNA dans certains départements. Ces mineurs doivent être pris en charge au titre de l'enfance en danger, comme tous mineurs en danger ou susceptible de l'être. Aussi, compte tenu de l'obligation d'égalité de traitement du service public, la FSU Territoriale dénonce les disparités observées sur le terrain (refus de prise en charge, prix de journée minorés par rapport aux institutions accueillant des nationaux, recours plus large aux hôtels, accompagnement minoré et moins de liberté de choix, recours limité à un Contrat Jeune Majeur) et les pratiques autant indignes qu'inacceptables comme les tests osseux pour déterminer leur minorité.

Aussi, la FSU Territoriale exige :

- en urgence un plan de crise sur la question de la Protection de l'Enfance en France;
- de l'Etat des dotations adéquates aux Départements et qu'il se porte garant

d'une protection de l'enfance de qualité dans tous les Départements;

- le soutien à la création et au renforcement des Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance;
- une véritable reconnaissance des métiers du médico-social;
- l'instauration par décret de taux d'encadrement minimum par enfant dans les institutions médico-sociales et d'un seuil de mesures suivies par chaque travailleur social en milieu ouvert comme d'enfants accueillis en unité de vie.

Il y a urgence de sortir d'une indifférence politique indigne et de considérer les rapports accablants qui s'accumulent, comme de la condamnation par le Cour Européenne des Droits de l'Homme³.

Il est temps de permettre à chaque enfant et jeune majeur en France d'être protégé, soutenu, formé, et de pouvoir grandir dans des conditions leur permettant de devenir des adultes et citoyens accomplis. ■

1. Rapport de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants.

2. Compte rendu n°33 de la commission d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap et les coûts de ces défaillances pour la société, 21 octobre 2025.

3. Le 4 juin 2020 : la France est condamnée pour négligence dans le meurtre de la petite Marina, 8 ans, décédée sous les coups de ses parents après plusieurs années de maltraitements et actes de torture.

«Eradiquons les violences sexuelles et sexistes: pas de service public sans respect »

Au 17 novembre 2025, 142 féminicides....

Chaque année, des milliers de femmes subissent des violences sexistes et sexuelles dans leur vie professionnelle comme dans leur quotidien.

Au travail, jusqu'à 41 % des agent.es sont concerné.es par le harcèlement sexuel.

Dans le transport et dans l'espace public, 91% des victimes de violences sexistes ou sexuelles sont des femmes.

Il est temps d'agir!

plus parler, par peur de ne pas être cru.es, par peur de perdre leur poste.

Il est essentiel de reconnaître ces réalités afin de garantir un accompagnement adapté et une protection effective pour toutes et tous. Par ailleurs, les hommes ont un rôle actif à jouer dans la prévention: en s'informant, en remettant en cause les comportements sexistes ou violents dans leur environnement professionnel et en participant à la promotion d'une culture du respect et de l'égalité. Le syndicat appelle à s'engager, de manière responsable et solidaire, dans cette lutte.

Le syndicat, c'est la voix de celles et ceux qu'on ne veut pas entendre. C'est le rempart contre la peur et le silence.

Nous devons garder les yeux ouverts vers l'extérieur mais également au sein de nos syndicats.

Nous devons être présent.es, formé.es, solidaires.

Nous devons accompagner les victimes, femmes, hommes, non binaire, nous devons alerter les directions et faire éclater la vérité.

Parce que notre engagement syndical n'a pas de sens sans défense pour la dignité humaine.

Le code général de la fonction publique impose le respect de la dignité et la protection des agent.es.

Chaque collectivité doit désigner un référent(e) VSS identifié par toutes et tous, former ses encadrant.es, et agir contre le harcèlement.

Dans la réalité, combien de collectivités ferment encore les yeux?

Combien de victimes doivent encore se battre seules face à leur hiérarchie?

Combien de dossiers sont étouffés au nom de la «réputation du service»?

Combien d'agent.es sont contraint.es de se taire face aux pressions de tout bord?

NOUS DISONS STOP À L'OMERTA !

Il est temps de mener une politique publique globale permettant de coordonner l'ensemble des actions des ministères concernés pour s'attaquer à ce fléau endémique.

Nous exigeons la protection immédiate des victimes et des témoins.

Nous exigeons des sanctions exemplaires contre les auteurs, quel que soit leur grade ou leur statut ².

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la FPT, ce n'est pas une option. C'est un combat pour la justice, pour l'égalité, pour servir le public dans le respect de toutes et tous.

A la FSU, nous ne laisserons jamais une victime seule, nous ne laisserons jamais passer une parole sexiste, nous n'accepterons pas le silence des directions.

Dans nos lieux de travail, conformément à nos engagements sur la santé au travail, nous devons être à l'écoute des agent.es, agir pour la prévention et la formation de toutes et tous, la protection des victimes et du collectif de travail, la suspension provisoire des agresseurs.

Il est donc nécessaire de développer des formations à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à l'attention de nos syndiqué.es quelle que soit leur place dans notre organisation, afin de toutes et tous savoir détecter et faire cesser ces comportements que ce soit au travail comme dans notre organisation syndicale. En interne aussi, nous devons être exemplaires et faire connaître la cellule de veille nationale de la FSU, ressource pour agir sur les violences sexistes et de genre.

Parce que tant qu'il y aura des violences, il n'y aura pas de service public digne.

Parce que tant qu'il y aura du sexisme, il n'y aura pas d'égalité réelle.

NOUS REVENDIQUONS:

- un budget à la hauteur des enjeux;
- une loi-cadre intégrale couvrant l'ensemble des aspects de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles;
- une Éducation à la Vie Affective Relationnelle et à la Sexualité (EVARS) effective partout;
- l'arrêt immédiat de la baisse des financements et un rattrapage du budget des associations qui accompagnent les victimes.

TANT QUE L'UNE OU L'UN D'ENTRE NOUS N'EST PAS LIBRE, TANT QUE LES VIOLENCES SEXISTES S'EXERCERONT, NOUS LUTTERONS ! PAS UNE DE PLUS, PAS UN DE MOINS, TOLÉRANCE ZÉRO!

DOSSIER

1. Les derniers chiffres publiés témoignent d'une situation alarmante :

- 230 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences sexuelles, dont près de 60% ont entre 18 et 24 ans;
- 373 000 femmes déclarent avoir subi des violences conjugales;
- 96 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2023, et 327 ont échappé de peu à un féminicide;
- 57% des violences sexuelles enregistrées concernent des mineur.es;
- 94% des auteurs sont des hommes;
- les violences sexuelles enregistrées ont plus que doublé depuis 2016;
- 94% des victimes du système prostitutionnel sont des femmes;
- 42% des victimes du système prostitutionnel sont des mineur.es;
- 9% des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail;
- 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail;
- 70% des femmes victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

2. La ratification pleine et entière de la Convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail reconnaît enfin le droit à un travail sans violence ni harcèlement.

LES VSS NE SONT PAS DES EXCEPTIONS

Elles se cachent derrière des plaisanteries « banales », des remarques humiliantes, des gestes inappropriés des regards qui blessent.

Elles détruisent des carrières, des vies, des équipes entières.

Elles font taire des agent.es qui n'osent



Les trois nouveaux camarades qui rejoignent le SN. De gauche à droite : Catherine Albert (SUPAP-FSU), Véronique Launay (FSU Territoriale 92), Christian Picard (FSU Territoriale 974).

MOTION

La FSU territoriale en lutte pour la santé des femmes au travail

DOSSIER

Les études de santé¹, tant générales que spécifiques aux risques professionnels, sont focalisées sur « l'homme moyen ».

Le manque de reconnaissance de la charge physique et mentale du travail des femmes est ainsi à l'origine d'impensés dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé au travail.

PÉNIBILITÉS INVISIBILISÉES

Usure physique et psychique, troubles musculo-squelettiques, cancers : les répercussions du travail sur la santé des femmes sont encore largement méconnues et minimisées.

Pensés pour des secteurs comme le BTP, les tableaux des maladies professionnelles sont inadaptés à la réalité du travail féminin caractérisé par des expositions multiples de faible intensité ou de courte durée, tout au long d'un parcours professionnel, souvent discontinu. De ce fait, il existe une moindre reconnaissance et donc un défaut d'indemnisation.

Par ailleurs, du fait de la gravité des accidents du travail touchant les femmes, ces dernières ont des durées d'arrêt de travail plus longues que les hommes.

Les femmes sont également davantage touchées par les troubles musculo-squelettiques (TMS = 88 % des maladies professionnelles) et là aussi le nombre de cas est plus élevé chez les femmes, avec un indice de gravité nettement supérieur à celui des hommes.

Le rapport de Santé publique France sur les maladies professionnelles, publié en avril 2023, met en évidence une prévalence deux à trois fois plus forte des signalements de souffrance psychique en lien

avec le travail chez les femmes. Les pathologies les plus fréquemment signalées sont la dépression (près de 4 % des femmes contre 1,5 % des hommes), puis l'anxiété, le burn out, le syndrome post-traumatique et les troubles du sommeil.

LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE IGNORÉE

De même, les difficultés associées à la santé sexuelle et reproductive des femmes sont encore sous-estimées voire ignorées dans le monde du travail. 90 % des femmes ont des douleurs de règles et syndromes prémenstruels mais elles sont contraintes par des organisations du travail non appropriées à s'adapter (difficulté d'accès à des toilettes/ pas de temps pour changer sa protection etc.). Une charge psycho émotionnelle invisible s'additionne aux pénibilités physiques (« faire bonne figure »).

Si de plus en plus de collectivités communiquent sur l'endométriose, il y a invisibilisation des autres pathologies liées à la vie hormonale et procréative des femmes dans la prévention.

Les moins 10 % sur les congés maladie atteignent de manière discriminatoire les agentes sur les temps d'arrêt pris autour des congés maternités ou de parcours PMA.

ENJEUX POUR LE SYNDICALISME

Pour le syndicalisme il s'agit donc :

- d'analyser les risques professionnels et plus largement d'interroger les conditions de travail du point de vue du genre
- de développer et d'adapter la prévention à destination des femmes
- de mieux prendre en compte la santé sexuelle et reproductive au travail

Les équipes syndicales de la FSU Territoriale sont appelées à mettre à l'ordre du jour de leur agenda revendicatif

la question de la santé des femmes au travail (réflexion, tracts, F3SCT, actions...) à partir des dix grandes mesures suivantes :

1. une meilleure reconnaissance des pénibilités dans les métiers à prédominance féminine dont la charge émotionnelle;
2. la prise en charge de toutes les pathologies incapacitantes au travail comme l'endométriose, le syndrome des ovaires polykystiques et adénomyose, les symptômes liés à la ménopause, fibrome, ... et la compensation des jours de carences et des 10 %;
3. un congé hormonal;
4. la mise à dispositions gratuite des protections hygiéniques de qualité sur les lieux de travail;
5. les remplacements de congés maternité;
6. le renforcement de la lutte contre la stigmatisation des femmes enceintes et l'accès à leur droit dont celui d'allaiter dans de bonnes conditions; l'accompagnement des parcours de l'assistance médicale à la procréation, avec le respect des textes relatifs à l'aménagement du temps de travail pendant les protocoles de traitement;
7. la création, le développement d'établissements d'accueil de la petite enfance et des embauches permettant aux usager.es comme aux agent.es d'avoir accès à des places en crèche;
8. de véritables plans de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail (VSST);
9. la liberté de disposer de son corps avec renforcement des centres de santé sexuelles et PMI;
10. la mise en œuvre d'un plan égalité salariale et professionnelle avec un budget ambitieux.

1. Santé des femmes au travail : des maux invisibles - Le rapport - Sénat



DOSSIER

ZOOM

**sur l'intervention de Caroline Cheve,
secrétaire générale de la FSU**

La FSU Territoriale dans la FSU

« Je peux vraiment témoigner, depuis que je suis devenue secrétaire général de la FSU que la place du SNUTER dans la FSU Nationale est le résultat d'un long travail inlassable de votre part, de votre syndicat et des camarades des autres syndicats nationaux pour que cela devienne aujourd'hui quelque chose d'absolument central. Et je crois qu'aujourd'hui on ne peut que s'en féliciter parce que l'apport du regard des agent.es de la territoriale est un enrichissement absolument fondamental.

Je crois que les élections professionnelles sont l'occasion aussi de lancer des coopérations. Certains ont pu contribuer aux précédentes élections à développer la FSU Territoriale mais inversement, on a l'exemple du travail qui a été fait par les camarades de la FSU territoriale PACA lors des précédentes élections pour nous aider à développer la FSU dans les lycées pro et ça a apporté ses fruits.

Sur l'actualité sociale

On essaie, dans un contexte politique qui est extrêmement complexe, de jouer notre rôle, c'est-à-dire de porter nos revendications en cherchant à saisir les opportunités pour peser dans le débat sans jamais se laisser prendre dans le jeu des instrumentalisation politiques. Et depuis la rentrée et les débats parlementaires qui ont commencé sur le budget, c'est un peu notre boussole. On continue de porter ce que les collègues nous demandent de porter mais sans être pris dans autre chose que du syndical, en continuant à être profondément dans une dynamique syndicale. On a eu une rentrée sociale exceptionnelle, placée sous le signe des mobilisations, placée sous le signe de la justice, fiscale sociale et environnementale. Grâce aux mobilisations et grâce à vous toutes et tous qui avaient pu faire le travail, cela a permis un léger bouger sur la réforme des retraites, trop léger ou le sait tous et toutes ici, et sans garantie, mais qui

a montré que la mobilisation pouvait quand même encore faire bouger des lignes. Derrière, on a eu un moment difficile avec l'intersyndicale à 8, dans laquelle on a mis notre énergie et notre confiance. Elle s'est arrêtée parce qu'une partie de la plateforme syndicale a refusé de continuer à mener la bataille sur le budget avec nous, la CGT et Solidaires. On s'est quand même dit que cette bataille sur le budget, qui est tellement importante pour nos salaires, pour les services publics, mais aussi pour les dotations des collectivités territoriales, cette bataille il faut que nous la menions.

Retraite des femmes

Je veux parler de ce qu'on a obtenu sur les retraites des femmes fonctionnaires qui ont eu des enfants après 2004. C'est quelque chose que la FSU porte depuis 2003 et qu'elle a remis systématiquement sur le devant de la scène dans la dernière période. On a obtenu un trimestre de cotisation supplémentaire par enfant. Il en faudrait quatre pour que ce soit à la hauteur mais ça aura des effets sur les pensions et pas seulement sur la décote. C'est ce qu'on a obtenu dans la dernière période. Si cela reste à confirmer, c'est en débat au Sénat, on a aussi obtenu que le congé maladie ordinaire soit légèrement compensé pour les femmes enceintes, puisque vous savez qu'il y a une baisse de 10% de la rémunération en congé maladie ordinaire. La mesure qui rajoute une semaine pour les femmes enceintes de congés maladie sans diminution, même si elle est insuffisante reste une avancée qu'on a pu débloquer dans la dernière période.

Les polypensionnés

C'est un sujet important et ce n'est pas qu'un sujet de la fonction publique territoriale parce qu'en fait le développement de la précarité dans la fonction publique de l'État, et aussi les modifications dans les structures des carrières, globalement dans la population, fait qu'on a de plus en plus d'agent.es polypensionnés.es, y compris à l'État : des contractuel.les, les gens qui ont une carrière dans le privé etc. Et donc en fait on a de moins en moins le profil



DOSSIER

linéaire de fonctionnaire qui a fait toute sa carrière dans le public. C'est un sujet important qui nous permet aussi d'expliquer au Gouvernement qu'on ne peut pas mettre la FSU sur la touche quand on discute des retraites parce que justement elle représente, certes des fonctionnaires qui ont une carrière linéaire, mais aussi et de plus en plus des polypensionnés.

Sur la « Maison commune »

Elle a permis d'abord de rassembler la FSU alors même que vous le savez sur la question des relations avec les autres organisations syndicales, et surtout la CGT, nous avons tous des sensibilités différentes [...] Le travail en commun avec la CGT nous rapproche de fait parce que nous faisons des choses ensemble là où c'est possible, là où les équipes militantes sont prêtes à le faire et là où c'est porteur de dynamiques [...] Mais ce que la FSU ne fait pas, c'est ce qu'elle a dit au congrès de Rennes, c'est qu'elle ne fait pas une "fusion absorption", c'est comme cela que c'est écrit dans le texte [...] Il faut faire attention à l'effet métaphore du terme, Maison commune, c'est simplement le nom du mandat dont on s'est doté au congrès de Rennes, mandat qui nous a largement rassemblé même si je sais qu'il n'a pas été simple non plus à adopter et à construire.

Les VSS

Vous le savez dans la FSU c'est un sujet extrêmement important. Au Congrès nous avons inscrit la cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles dans nos statuts et c'est une fierté pour nous. Mais c'est aussi étroitement articulé avec les bagarres que l'on mène sur le budget parce que le budget c'est les moyens pour mener la lutte contre les violences faites aux femmes, pour assurer par exemple l'hébergement. La question des salaires c'est aussi la question des moyens pour les femmes de se protéger des violences, parce que plus les femmes sont précaires et plus il est difficile de s'échapper de l'enfermement dans lequel la violence conjugale notamment peut les enfermer.

La question des conditions de travail c'est aussi la question de la lutte contre les violences faites aux femmes sur les lieux de travail et on sait qu'elles sont nombreuses et que cela reste un scandale.

...et les luttes féministes

Quand on mène des bagarres contre la précarité, ce sont des bagarres qu'on mène en fait majoritairement, très majoritairement, pour les femmes et inversement quand on mène des bagarres sur les services publics pour les développer, celles qui en bénéficient le plus ce sont les femmes parce que ce sont les femmes qui sont les premières usagères des services publics. Ce sont les femmes qui se retrouvent aidantes quand les services publics sont défaillants, quand il n'y a pas d'accueil pour les jeunes enfants quand il n'y a pas d'accueil pour les personnes âgées pour les malades etc. Il ne faut pas séparer les luttes car défendre les intérêts de tous les agents et agentes, défendre les intérêts des services publics, et mener les luttes féministes c'est le même sujet, c'est la même chose simplement aujourd'hui il y a quelque chose qui est très puissant et qui s'exprime dans ces mobilisations féministes.

Notre rapport au politique

La FSU est farouchement attachée à son indépendance vis à vis des organisations politiques. C'est quelque chose qui est un élément de notre identité, c'est l'histoire de l'explosion de la FEN, de la création de la FSU. Les positions qu'on porte dans les syndicats de la FSU, comme dans la FSU, sont définies dans le syndicat et ne sont pas définies dans des partis politiques [...] On défend les agent.es et on porte les revendications systématiquement, et dans le cas des élections municipales qui viennent c'est important aussi de se dire chacun sa place, nous sommes une organisation syndicale. On s'adresse aux candidat.es pour dire ce que sont nos revendications mais on continue à jouer notre rôle de contre-pouvoirs, notre rôle indépendant et on est là pour peser sur les programmes et pas plus que ça et pas autre chose. » ■

FSU TERRITORIALE 18 MOBILISÉ.ES CONTRE LA MISE EN PLACE DU SCHEMA UNIQUE DES SOLIDARITES

EN DIRECT DU SNUTER-FSU/

LA FSU TERRITORIALE

Cher



Depuis presque deux ans, le Conseil départemental du Cher a lancé une réorganisation de grande ampleur de la direction générale de l'action sociale, impactant près de 800 agent.es.

Dès le début de la démarche, la FSU Territoriale 18 a alerté le président et les élus sur les conditions maltraitantes de sa mise place. Sous la contrainte et à marche forcée, les agent.es ont participé à des dizaines de groupe de travail, bousculant leurs agendas dans des délais très courts... Tout ceci pour s'entendre dire qu'ils et elles étaient « formidables » mais que, pour autant, il fallait travailler autrement...

Malgré leur participation active et leur implication dans cette démarche, la grande majorité de leurs propositions n'ont pas été retenues, leurs réalités de travail et leurs besoins pas entendus... Il était pourtant annoncé que cette réorganisation devait se faire dans une logique de co-construction !

Essoré.es et complètement pressuré.es nos collègues subissent cette mise en œuvre du « schéma unique des solidarités », qui porte bien mal son nom... à quelques semaines du top départ, certain.es agent.es n'avaient toujours pas leurs affectations et leurs nouvelles résidences administratives... et il y a bien eu des mobilités contraintes !

Faux volontariat

Une dizaine de travailleurs sociaux de l'action sociale de proximité ont dû changer de service : MDPH, ou CRIP, soi-disant sur la base du volontariat... pourtant des agent.es n'ont pas vraiment eu le choix. Le jeu des chaises musicales était lancé, générant une logique de concurrence entre collègues et un climat de travail délétère.



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

Ceux et celles qui restent voient leurs fiches de poste profondément remaniées, des projets de service dans lesquels ils et elles ne se retrouvent pas, dans lesquels ils et elles perdent le sens de leur travail.

Alors que la volonté affichée est d'améliorer la qualité du service public, de créer de meilleures articulations des politiques sociales, tout est désorganisé, tout est davantage cloisonné, les territoires d'intervention agrandis...

Et malgré les besoins identifiés lors de la phase diagnostic, tout ceci doit se faire à moyens constants (il y a même certains postes qui disparaissent des radars...). Force est de constater que cette réorganisation a été menée sous le régime de la terreur et d'une main de fer par l'administration... du jamais vu ! Même signer une pétition devenait risqué aux yeux des agent.es !

La FSU Territoriale 18, rejoint par la CGT a multiplié les interventions en F3SCT, CST mais aussi les heures d'informations syndicales et communications adressées aux agent.es. Nos élus ont continué de faire la sourde oreille et c'est dans une chaleur caniculaire que nous avons appelé à la mobilisation le 30 juin dernier, jour de l'assemblée départementale. Nous n'étions qu'une quarantaine à défendre nos conditions de travail, nos valeurs, et une certaine vision du service public. Mais nous avons, avec nos collègues, fiè-

rement défendu nos droits et réclamé de la bien-traitance... mais nous n'avons pas pu arrêter la machine... Sans baisser les bras, nous avons poursuivi notre travail militant et d'accompagnement des agent.es.

Ciao les toxiques !

Début octobre 2025, cette réorganisation prend une nouvelle tournure à quelques jours d'une grande journée de cohésion avec tous les agent.es : la directrice générale adjointe est « remerciée », ainsi que le directeur de la PMI... L'administration aurait-elle enfin entendu l'urgence de mettre fin à cette maltraitance ?

Mais la raison officielle ne le mentionne pas, on ne vire pas un DGA et un directeur pour management toxique et pourtant c'était bien la réalité... des agent.es en ont même pleuré de soulagement !

Bien sûr, la mise en place du schéma unique des solidarités n'est pas suspendue, alors que rien n'est opérationnel.

L'administration poursuit coûte que coûte ce qu'elle a enclenché. La deuxième phase va bientôt débuter avec la refonte des fonctions administratives, ce qui s'annonce déjà compliqué pour les personnels.

La FSU Territoriale 18 restera mobilisée pour défendre la situation des agent.es et le service public. ■

« UN SCHÉMA
UNIQUE DES
SOLIDARITÉS »
QUI PORTE BIEN MAL
SON NOM

FSU TERRITORIALE CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE: DYNAMIQUE NOUVELLE EN VUE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

EN DIRECT DU SNUTER-FSU/

LA FSU TERRITORIALE

Occitanie

Lors de sa dernière Assemblée Générale en juin 2025, la FSU CR Occitanie a renforcé son secrétariat général, avec l'élection de deux co-secrétaires et deux co-secrétaires adjoints, en respectant la parité, et la mixité des métiers (métiers des lycées et des services administratifs). L'objectif est de compenser les départs en retraite par une transmission progressive de l'expérience syndicale.

Région étendue, dialogue social tendu

Dans cette vaste région de 13 départements, 8 300 agent.es, 220 lycées et près de 300 sites régionaux, les conditions de travail se sont fortement dégradées ces dernières années. Les contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité régionale ne peuvent être le seul argument – or, c'est souvent le seul avancé par l'administration – pour justifier le manque de concertation et les changements à marche forcée. Bref, le dialogue social est tendu. Pour ne citer que deux difficultés parmi tant d'autres, les réorganisations incessantes dans les services administratifs et la création de nouveaux lycées à moyens constants sont des sources permanentes d'épuisement professionnel et de démotivation. C'est pourquoi il reste des

marges de manœuvre pour améliorer les scores aux prochaines élections professionnelles. En effet, depuis la rentrée, les effectifs d'adhérent.es à la FSU Territoriale CR Occitanie ont augmenté de 20%, et un site internet nouvellement créé va permettre de donner davantage de visibilité.

C'est donc un syndicat en plein renouveau, qui étoffe son équipe de militant.es et permet à de nouvelles générations de se mobiliser.

La FSU Territoriale, avec sa nouvelle structuration et le renforcement de ses effectifs, pourrait avoir un rôle plus important à jouer si elle parvient à obtenir des sièges dans les instances lors des prochaines élections, en 2026. Le lien avec l'ensemble des syndicats de la FSU sera un appui important.

Pour nous contacter :

<https://fsu-territoriale-region-occitanie.fr>

Annabelle
Rodriguez et
Thierry Doumerc,
co-secrétaires
général.es de la
FSU territoriale
du conseil
régional
Occitanie



FSU TERRITORIALE 13

CONGRÈS D'UNIFICATION À AIX-EN-PROVENCE



Les 10 et 11 octobre 2025 a eu lieu le congrès du syndicat local des Bouches-du-Rhône. Ce fut l'occasion de mener de nombreux débats à la fois sur l'organisation locale et sur le texte d'orientation du syndicat national. De nombreux amendements ont été portés aux congrès de Tours par le syndicat. En se mettant en conformité avec les statuts nationaux votés en 2020, le 13 n'a désormais plus qu'un syndicat local, là où perduraient encore un syndicat du Conseil départemental et un syndicat regroupant les autres collectivités et établissements publics du département. La détermination des responsables a permis l'unification qui sera une force pour les élections professionnelles de 2026.

Par ailleurs, depuis l'assemblée générale de novembre 2024, le syndicat local compte une section supplémentaire à Martigues qui est une ville de près de 50 000 habitants et 2 000 agent.es. Une équipe dynamique menée par Nacer Bezahaf et Émilie Calabrese.

Dès sa création, la section a multiplié les interventions pour défendre les agent.es, notamment sur la santé et la sécurité au travail. Des actions sur l'amiante ont concerné écoles, gymnases et autres bâtiments municipaux, avec une victoire notable dernièrement à l'école maternelle de Ferrières, où les diagnostics ont été mis à jour et des mesures correctives mises en place en attendant le retrait de la toiture.

La section valorise le relationnel et la proximité avec les agent.es et a montré sa capacité à collaborer en participant cette année à un travail commun avec la FSU enseignement de Martigues, le SNUipp et le SNES, qui a permis l'élaboration d'un tract commun. Nous poursuivrons ce type d'action qui renforce notre efficacité avec d'autres projets futurs.

A Martigues comme dans le reste du département, les militant.es du syndicat présent.es dans l'ensemble des collectivités sont déterminé.es et réuni.es pour agir et construire l'avenir du service public. ■

FSU TERRITORIALE CONSEIL RÉGIONAL PACA: UN CONSEIL SYNDICAL PLACE SOUS LE SIGNE DE L'UNITÉ

EN DIRECT DU SNUTER-FSU

LA FSU TERRITORIALE

Provence-Alpes-Côte d'azur

Comme chaque année, la FSU Territoriale du CR PACA a réuni ses militant·es en Conseil Syndical, le vendredi 3 octobre 2025. Ce rendez-vous, moment fort de la vie syndicale, a permis de dresser un bilan des actions menées en 2025 et de préparer celles à venir, notamment les élections professionnelles de décembre 2026.

Le secrétaire général, Jean Viperai, a remercié et félicité l'ensemble des militant·es pour leur engagement sans faille au quotidien aux côtés des agent·es. Il a toutefois souligné les difficultés croissantes du militantisme, face à des discours politiques et médiatiques qui stigmatisent les fonctionnaires en les rendant responsables des crises financières de l'État. *«Trop souvent, les agent·es sont réduit·es à une simple variable d'ajustement budgétaire, alors qu'ils et elles sont les garant·es du service public et de l'intérêt général. Les agent·es méritent reconnaissance et respect, à commencer par celui de leur employeur»*, a-t-il rappelé.

Enfin, un appel à l'unité a été lancé: *«L'union fait la force. Restons uni·es et organisé·es pour défendre nos idées, faire respecter nos droits et porter nos revendications.»*

Ce conseil syndical a démontré une nouvelle fois que la mobilisation des délégué·es, mais également celle de tous les agent·es, reste la clé pour faire vivre et progresser le syndicalisme moderne.

La FSU Territoriale du CR PACA a remercié chaleureusement les co-secrétaires généraux-nationaux, Béatrice Fauvinet et Julien Fonte, le secrétaire général de la FSU Territoriale 84, Pascal Haquette, le secrétaire général du SNUTER CD13, Nicolas Spinazzola, et Virginie Akliouat, co-secrétaire de la section départementale FSU13, pour leur disponibilité lors de ce conseil syndical. Leur présence et leurs interventions ont apporté un éclairage précieux sur les enjeux nationaux et un soutien fort aux actions du syndicat local du CR PACA.



FSU TERRITORIALE 84

UN CONGRÈS SOUS LE SIGNE DU RENOUVEAU ET DE LA CONVIVIALITÉ

LA FSU TERRITORIALE

Vaucluse

EN DIRECT DU SNUTER-FSU

Le SNUTER 84 a tenu son congrès départemental le 18 juin 2025, réunissant de nombreux.ses adhérent.es venu.es échanger sur les enjeux locaux et nationaux du moment pour les agent.es territoriaux.

Parmi les invités présents, Julien Fonte, co-secrétaire général du SNUTER national, Sylvain Barthet, Secrétaire général la FSU84, ainsi que Tony Laurichesse du SNUTER Occitanie. Ils ont évidemment pris part aux débats, leurs interventions ont enrichi les échanges, ouvrant des perspectives sur les luttes à venir et les priorités syndicales aux niveaux local et national.

Les discussions, à la fois dynamiques et constructives, ont porté sur le bilan d'activité et les orientations futures et la vie du syndicat. Les adhérent.es ont ensuite procédé aux votes concernant les statuts, la trésorerie, le budget prévisionnel et la composition du nouveau bureau. Les comptes, présentés avec transparence, ont été validés par le commissaire aux comptes, confirmant la rigueur de la gestion financière.

Passage de témoin

Après les travaux, les participant.es ont partagé un moment de convivialité autour d'un repas, prolongeant les discussions dans une ambiance détendue et fraternelle.

Moment fort du congrès : Pascal Hacquette, secrétaire général, a annoncé son départ. Après l'élection du nouveau bureau, il a passé le témoin aux deux nouveaux co-secrétaires généraux élu.es, Christine Houssin et Rémi Noël. Une transition placée sous le signe de la continuité et de l'engagement collectif.

Le congrès s'est clôturé sur une note d'optimisme et de mobilisation, avec la volonté affirmée de poursuivre la défense des droits des agents territoriaux et de renforcer la solidarité syndicale au sein du SNUTER 84. ■





CULTURELLEMENT VÔTRE

L'AGENT SECRET

LE CINOCHE

par Michel Angot
ingénieur territorial (Paris)

de Kleber Mendonça Filho

Il y a des films, qui dès la première séquence vous happent en vous faisant sentir, que le reste du film sera de la même force. C'est le cas avec la magistrale ouverture du film brésilien de Kleber Mendonça Filho *L'Agent Secret*. Où l'on va suivre le retour de ce quadragénaire vers Recife, la capitale de l'Etat de Pernambouc dans le Nordeste du Brésil, sans rien savoir de ce qui l'y ramène, de ce qu'il fuit, de ce qu'il va y faire, en quelle année sommes-nous?... C'est au fil de sa progression que l'on en apprendra davantage, par un récit en gigognes qui en révélera un peu plus à chaque séquence. A ce moment du film, nous sommes en 1977, au coeur des années de cette dictature militaire qui dura plus de vingt ans entre 1964 et 1985. Les années les plus noires viennent à peine de s'estomper mais leurs effets

s'en font toujours ressentir avec ces policiers inquiétants, souvent d'anciens militaires tortionnaires recasés, mais toujours en activité, avec ces patrons et entrepreneurs hier complices de la dictature dont ils surent profiter et dont ils veulent se débarrasser en toute impunité... D'ailleurs toutes ces cochenelles et combis Volkswagen qui traversent le film nous rappellent la complicité de la firme allemande avec la dictature, pour faire enlever, emprisonner, disparaître (?) ses ouvriers et syndicalistes les plus revendicatifs sans aucun état d'âme... Dans cette ambiance chaude et moite, au coeur d'un carnaval aussi débridé que décalé (« on atteindra peut-être les cent morts cette année... ») et sous ce climat mêlant oppression et corruption, Marcelo va retrouver son fils, passer des appels téléphoniques prudents, en trouvant les contacts qui pourront l'ai-

der. Et, au fur et à mesure que le récit progresse, sa linéarité, mais aussi son réalisme sont parfois bousculés par des intermèdes aussi oniriques que métaphoriques, tels cette «jambe poilue» qui rebondit plusieurs fois dans le récit et qui permet à la presse de retrouver une ironie aussi mordante que *Les Dents de la mer* qui donne des cauchemars au fils de Marcelo. Les dernières boîtes gigognes du récit accéléreront soudain son déroulement vers une ultime séquence qui clôt de façon allégorique ce remarquable film, énorme succès dans son pays où il a déjà été vu par plus d'un million de brésiliens, couronné du Prix de la mise en scène et du Prix d'interprétation masculine pour Wagner Moura au festival de Cannes, et qui représentera le Brésil aux Oscars. L'un des films les plus forts qu'il m'ait été donné de voir cette année. ■

LA RECETTE

par **Laurent Kerlidou & Pulati Xiaokaiti**

cuisiniers à l'Unité Centrale de Production
du collège Montaigne de Tours (Indre-et-Loire).

LASAGNES BUTTERNUT ET CHEVRE

Préparation : 40 mn

Cuisson : 50 mn

Ingrédients pour 6 personnes :

1 courge butternut

100 g de fromage de chèvre frais

1 cuillerée à café de cumin moulu

12 feuilles de lasagnes

100 g d'emmental râpé

Pour la béchamel :

60 g de beurre

60 g de farine de blé

70 cl de lait végétal (ou de vache)

Préparation :

Pelez la courge butternut, coupez en deux, ôtez les graines et coupez-la en rondelles.

Cuire le butternut à l'eau (une vingtaine de minutes), au cuit-vapeur (15 à 20 mn) ou au Cookeo (programmez le mode cuisson sous pression pour 8 mn)

Préparez une sauce béchamel: faites fondre le beurre dans une casserole, ajoutez la farine d'un coup en mélangeant vivement. Continuez à mélanger, vous allez obtenir une pâte. Ajoutez alors le lait peu à peu en continuant de mélanger.

Continuez la cuisson en mélangeant constamment

jusqu'à obtenir une sauce onctueuse. Hors du feu ajoutez le chèvre puis mélangez.

Dans un plat à gratin: étalez une fine couche de béchamel, posez des feuilles de lasagnes, mettez une couche de butternut, une couche de sauce béchamel, feuilles de lasagnes, continuez l'alternance en terminant par une couche de feuilles de lasagnes recouverte de sauce béchamel.

Répartissez l'emmental râpé dessus et enfournez 30 min à 180°C.

Bon appétit ! ■

CULTURELLEMENT VÔTRE
V CULTURELLEMENT VÔTRE

LES MILLIARDAIRES NE PAIENT PAS D'IMPÔT SUR LE REVENU ET NOUS ALLONS Y METTRE FIN

LE LIVRE
par **Hélène Puertolas**
Assistante de service social (Aude)

de **Gabriel Zucman**

Ed. Le Seuil, 6,5 euros.



Peut-on laisser les ultra-riches payer moins d'impôts que le reste de la population? Dans ce court pamphlet d'une soixantaine de pages, Gabriel Zucman, Professeur à l'Ecole normale supérieure et directeur de l'Observatoire européen de la fiscalité, résume et rend accessible à tous et toutes l'essentiel de sa pensée et appelle à mettre en place un impôt plancher de 2% sur le patrimoine des ultra-riches.

C'est en effet une réalité particulièrement choquante : les milliardaires ne paient pas ou presque d'impôt sur le revenu. Tous prélèvements obligatoires compris, leur contribution est deux fois plus faible que celle des Français moyens. Il s'agit là d'une violation grave du principe d'égalité devant l'impôt inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Le temps est venu de mettre fin à cette anomalie. C'est le sens de l'impôt de 2% dont ce livre explique l'urgente nécessité, en toute rigueur et en toute clarté.

Avec sa proposition de taxe, Gabriel Zucman a donc permis de lancer et d'imposer dans la sphère médiatique et politique le débat de l'imposition des ultra-riches en France et d'apporter la preuve qu'une taxe sur les très grandes fortunes est indispensable à notre démocratie. Soutenue par 86% des français, quelle que soit leur appartenance politique, et malgré son rejet par le Parlement, gageons que le débat sur la taxation des ultras-riches est loin d'être terminé.

Un livre clair, petit par la taille et le prix... mais grand par les idées, très accessible, à lire et à offrir sans modération ! ■

QUAND L'EXTRÊME SE PARE DE VIOLET...

UNE INSTRUMENTALISATION *SOCIÉTÉ* DU FÉMINISME

Depuis quelques années, un discours se répand dans l'espace médiatique et politique : celui d'une extrême droite qui se révélerait soudainement « féministe » prétendant défendre les femmes contre un ennemi désigné : l'« autre », souvent racisé, migrant, musulman – tout en conservant un projet profondément patriarcal.

Ce retournement n'a rien d'une évolution idéologique mais plutôt de faire sien certains enjeux du féminisme : santé des femmes, autonomie, droit de vivre d'un travail salarié tout en l'articulant avec le thème de la sécurité, en associant l'immigration non-occidentale et l'islam aux violences faites aux femmes.

Les collectifs « Nous vivrons », « Antigone » et surtout « Némésis » sont les figures de proue du fémonationalisme, qui est la récupération de la cause des femmes par l'extrême droite à travers des stratégies d'appropriation sélective du féminisme pour mieux le neutraliser, le détourner et l'utiliser comme outil de haine, d'exclusion et de stigmatisation.

LE FÉMINISME COMME CHAMP DE BATAILLE IDEOLOGIQUE

Le féminisme n'est pas un bloc monolithique et comporte différentes approches qu'elles soient par exemple, matérialistes, intersectionnelles, libérales ou décoloniales. Cette pluralité est précisément ce qui rend le mouvement vivant, quelquefois complexe voire conflictuel.

L'extrême droite, en revanche, privilégie les récits binaires et émotionnels (« nous » contre « eux ») valorisant la protection des valeurs traditionnelles. Il s'agit ici de protéger la « bonne féminité » en mettant en avant un stéréotype de femme « réussie » : mère, hétérosexuelle, blanche, bosseuse, cadre supérieur...

Dans ce schéma, le féminisme est instrumentalisé de plusieurs façons :

- justifier les politiques sécuritaires, en particulier contre des populations racisées, migrantes, exilées, musulmanes, ou encore trans ;
- renforcer l'ordre moral, valoriser la « famille traditionnelle » ou s'opposer aux droits reproductifs.

Leur stratégie découle d'une logique politique ancienne : reprendre des revendications progressistes pour les dévoyer et leur faire perdre leur force émancipatrice. Andrea Dworkin l'a analysé à sa manière lorsqu'elle écrivait contre la marchandisation du corps des femmes et les structures patriarcales qui en abusent. Pour Dworkin, la lutte contre les violences faites aux femmes ne peut —→

DROITE

SOCIÉTÉ



être réduite à des slogans ou à des postures ; elle touche à la démolition des systèmes qui produisent l'inégalité. Or, les collectifs d'extrême droite qui se revendiquent féministes ne veulent pas démanteler le patriarcat, elles veulent le confisquer.

« PROTECTION DES FEMMES » CONTRE TRANSFORMATION SOCIALE

Un des vecteurs principaux de cette appropriation est la rhétorique de la « protection des femmes ». Qui pourrait être contre la protection des femmes ? Personne, en apparence. Pourtant, derrière ce slogan se cache un mécanisme idéologique puissant : il sert à opposer des communautés les unes aux

femmes des « coutumes barbares ». Magali Della Sudda a analysé avec acuité ces rémanences colonialistes dans le discours féministe occidental : lorsqu'on place certaines femmes comme des sujets « incapables » sans l'aide éclairée de l'Occident, on reproduit une logique coloniale de domination plutôt qu'un féminisme émancipateur.

Et l'islamophobie féministe est une forme particulièrement insidieuse de cette instrumentalisation. Elle prétend défendre les femmes issues de cultures non occidentales en vantant un féminisme pseudo-universel, mais elle le fait au prix d'un essentialisme culturel dangereux : celui qui réduit des millions de femmes à la condition supposée de victimes intrinsèques de leur religion ou de leur culture. C'est un féminisme contre, non un féminisme pour car il vient d'ailleurs s'apparenter à une rhétorique de guerre culturelle plutôt qu'à une politique de justice sociale.

SOCIÉTÉ

autres, en désignant des boucs émissaires comme responsables de toutes les violences, en France les hommes « étrangers », les « musulmans », en Grande-Bretagne les personnes Trans avec le mouvement TERF (acronyme anglophone de « féministe radicale excluant les personnes trans »).

L'extrême droite se sert de cette narration : elle se pose en rempart contre un « autre » dangereux, prétendant défendre les femmes, mais refuse en réalité de remettre en question les structures patriarcales au sein de sa propre société. L'objectif n'est donc pas l'égalité femmes-hommes et la lutte pour la liberté et l'autonomie des droits et de tous les corps mais plutôt de renforcer une identité nationale excluante fondée sur des normes strictes de genre, de sexualité et de famille.

Cette construction sert de socle à une manipulation du féminisme qui détourne l'attention des véritables problèmes structurels : violences économiques, inégalités systémiques au travail, impunité des agresseurs au sein d'institutions dominantes.

UNE ISLAMOPHOBIE FÉMINISTE

Ce type de discours s'est répandu dans de nombreux espaces politiques y compris sur les situations internationales avec le retour de récits colonialistes où l'Occident viendrait « sauver » les

RÉCUPÉRATION MÉDIATIQUE DES VIOLENCES SEXUELLES, LUTTES DE CLAVIER ET DESORIENTATION DU DÉBAT PUBLIC

Lorsqu'un fait divers impliquant un homme d'origine étrangère est médiatisé, certains groupes d'extrême droite amplifient instantanément l'affaire, l'inscrivant dans un récit global d'« invasion » et de « danger pour les femmes ». Ils se posent en défenseurs des victimes, mais n'évoquent jamais les violences commises par des hommes blancs ou au sein de leurs propres réseaux.

C'est une forme de sélectivité politique qui sert à renforcer une coalition idéologique contre « l'autre ».

Cette récupération médiatique est aussi relayée et amplifiée par un activisme de clavier qui se déploie sur différents espaces numériques (Facebook, twitter, Instagram, etc.) voire même sur les plateaux de télévision. Par exemple, la présence régulière de la porte-parole de Némésis dans l'émission de divertissement « Touche pas à mon poste » a assuré une visibilité auprès d'un public jeune et une audience au-delà des réseaux affinitaires de droite radicale. Ces présences médiatiques permettent de polariser les discussions autour du triptyque « genre-culture-sécurité », en détournant l'attention des inégalités structurelles. Sous l'emprise de discours racistes, même des reven-

**ALORS QUE
LE FÉMINISME LUTTE POUR
L'AUTONOMIE DES FEMMES SUR
LEURS CORPS, CERTAINS MILIEUX
CONSERVATEURS REVENDIQUENT
LE DROIT À LA MATERNITÉ FORCÉE
AU NOM DE LA DÉFENSE
DE LA « FAMILLE
TRADITIONNELLE »**

ÉTATS-UNIS

Donald Trump a une longue histoire d'actions et de positions contre le droit à l'avortement et plus largement contre des politiques d'égalité reproductive. Notamment lors de son premier mandat (2017-2021) : il a nommé trois juges à la Cour suprême qui ont permis l'annulation de l'arrêt *Roe v. Wade* en 2022, supprimant le droit constitutionnel fédéral à l'avortement aux États-Unis. Depuis le début de son deuxième mandat : le 24 janvier 2025 Trump signe l'Executive Order 14182, réaffirmant le Hyde Amendment (interdiction d'utiliser des fonds fédéraux pour l'avortement) et annulant des protections Biden pour la santé reproductive, notamment pour l'accès à l'IVG. Il rétablit aussi la « Mexico City Policy » / Global Gag Rule, qui interdit aux ONG recevant une aide américaine de fournir, référer ou même discuter d'avortement dans les programmes de santé internationaux. Par ailleurs, le gouvernement Trump suspend des financements et engagements dans des programmes de santé sexuelle et reproductive internationaux, fermant des services d'aide, réduisant l'accès à la contraception, et affaiblissant la réponse mondiale aux besoins en santé reproductive.

Enfin, le 3 juin 2025 L'administration Trump révoque une directive fédérale américaine obligeant les hôpitaux à pratiquer des avortements d'urgence quand médicalement nécessaires, créant une incertitude pour les soins d'urgence aux femmes selon des professionnels de santé.

SOCIÉTÉ

HONGRIE

Viktor Orbán a promu une politique démographique fortement pronataliste, couplée à des restrictions administratives ciblant l'accès à l'avortement et des services liés, sous couvert de soutien à la « vie familiale ». Le 13 septembre 2022 la Hongrie a adopté une loi obligeant les femmes à entendre les battements cardiaques du fœtus avant pouvoir accéder à une IVG, une mesure qui complique l'accès effectif à l'avortement. Par ailleurs, le Parlement Hongrois a rejeté en 2020, la ratification de la Convention d'Istanbul, traité international visant à mieux lutter contre les violences faites aux femmes.

ITALIE

Giorgia Meloni, à la tête de Fratelli d'Italia et Présidente du Conseil italien depuis 2022, défend une vision conservatrice de la famille et s'oppose aux avancées libérales sur les droits des femmes.

Giorgia Meloni se déclare contre l'IVG personnellement (elle dit ne pas vouloir abolir la loi de 1978 légalisant l'avortement en Italie, mais elle soutient des initiatives pour dissuader l'avortement et renforcer des politiques pro-famille traditionnelles).

Elle permet l'adoption en avril 2024 d'une mesure, proposée par son parti, permettant à des militants anti-avortement d'entrer dans des cliniques de consultation sur l'avortement.

FRANCE

Jordan Bardella (président du Rassemblement National et eurodéputé) a une approche des droits des femmes et de l'IVG qui varie selon l'arène politique. En effet, si Jordan Bardella a publiquement soutenu l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution française, au Parlement européen, il tend à ne pas soutenir activement les initiatives pro-droits reproductifs et s'oppose fréquemment aux résolutions qui les renforcent, aligné avec une majorité conservatrice ou souverainiste.

Par exemple, le 13 novembre 2025, au Parlement européen, Bardella et les eurodéputés du RN ont voté contre un rapport stratégique sur l'égalité de genre, qui incluait des positions favorables à la santé reproductive à la lutte contre les violences sexistes, à l'éducation et au monde du travail.

Le 12 décembre 2025, dans le cadre de l'examen de la motion pour la résolution liée à l'initiative citoyenne européenne « *My Voice, My Choice : For Safe and Accessible Abortion* » (initiative visant à faciliter l'accès à l'IVG dans toute l'Union Européenne), Marion Maréchal, députée Européenne Reconquête, figure parmi les signataires d'amendements (n°2 et n°5) déposés ce jour-là.

Ces amendements s'inscrivent dans une logique d'opposition à la reconnaissance du droit à l'avortement comme droit fondamental universel dans l'UE, en soulignant des réserves ou en tentant de modifier le libellé du texte.

Le 17 décembre 2025, elle vote contre une résolution non contraignante du Parlement européen appelant à un mécanisme de solidarité financière pour aider les femmes à accéder à des avortements sûrs dans d'autres pays de l'UE.

Sur cette même résolution du Parlement européen (solidarité pour l'accès à l'IVG), Sarah Knafo (Députée Européenne Reconquête) s'est abstenue. L'abstention est aussi une manière politique courante chez certains élu.es d'extrême droite ou conservateurs pour ne pas apparaître comme soutenant explicitement un texte pro-IVG, tout en évitant de voter contre dans l'hémicycle.

dications légitimes peuvent être transformées en armes contre des populations déjà marginalisées. En conséquence, cela abaisse la qualité du débat démocratique et alimente des peurs irrationnelles plutôt que des solutions politiques éclairées.

OPPOSITION AUX DROITS REPRODUCTIFS SOUS COUVERT DE « PROTECTION »

Alors que le féminisme lutte pour l'autonomie des femmes sur leurs corps, certains milieux conservateurs revendiquent le droit à la maternité forcée au nom de la défense de la « famille traditionnelle ». Ils récusent les droits à l'avortement ou à l'accès à la

contraception en les présentant comme des menaces contre la « civilisation ». Le féminisme transformé ici devient un cheval de Troie pour renforcer des normes patriarcales strictes. Cette pensée réactionnaire s'est transformée en ligne politique parfois grossière quand certains évoquaient « l'avortement de confort » et son possible déremboursement, jusqu'à la plus insidieuse dans les promesses d'ouverture de maternité et la défense des métiers du soin

(sans pour autant ne jamais remettre en cause le définancement de ces mesures par la suppression des cotisations sociales...).

RIPOSTER PAR UN FÉMINISME DECOLONIAL, INTERSECTIONNEL ET POLITIQUE

Face à cette offensive, il ne s'agit pas seulement de dénoncer les idées d'extrême droite, mais d'affirmer et de construire un féminisme qui reste fidèle à ses objectifs émancipateurs : justice économique, abolition des violences structurelles, autonomie corporelle, reconnaissance des identités plurielles. Le féminisme ne se résume pas à des slogans médiatiques – il est une force politique. Par ailleurs, l'intersectionnalité permet de comprendre comment le patriarcat se combine à d'autres systèmes d'oppression (racisme, capitalisme, impérialisme) pour produire des expériences dis-

tingentes de domination. Intégrer ces dimensions permet d'être moins vulnérable aux détournements identitaires.

Il est aussi nécessaire de poursuivre le travail avec des militantes et des mouvements féministes à l'échelle mondiale pour contester les récits occidentaux hégémoniques qui justifient l'interventionnisme ou l'exclusion. Cela implique bien évidemment une remise en question des hiérarchies de savoirs...

AFFIRMER UN SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE

L'instrumentalisation du féminisme par l'extrême droite n'est pas un épiphénomène. Elle illustre une bataille idéologique

AU CŒUR DU PROJET FÉMINISTE SE TROUVE LA TRANSFORMATION MATÉRIELLE DE LA VIE DES FEMMES ET DES PERSONNES GENRÉES QUI EST UN AXE FONDAMENTAL DES LUTTES SYNDICALES



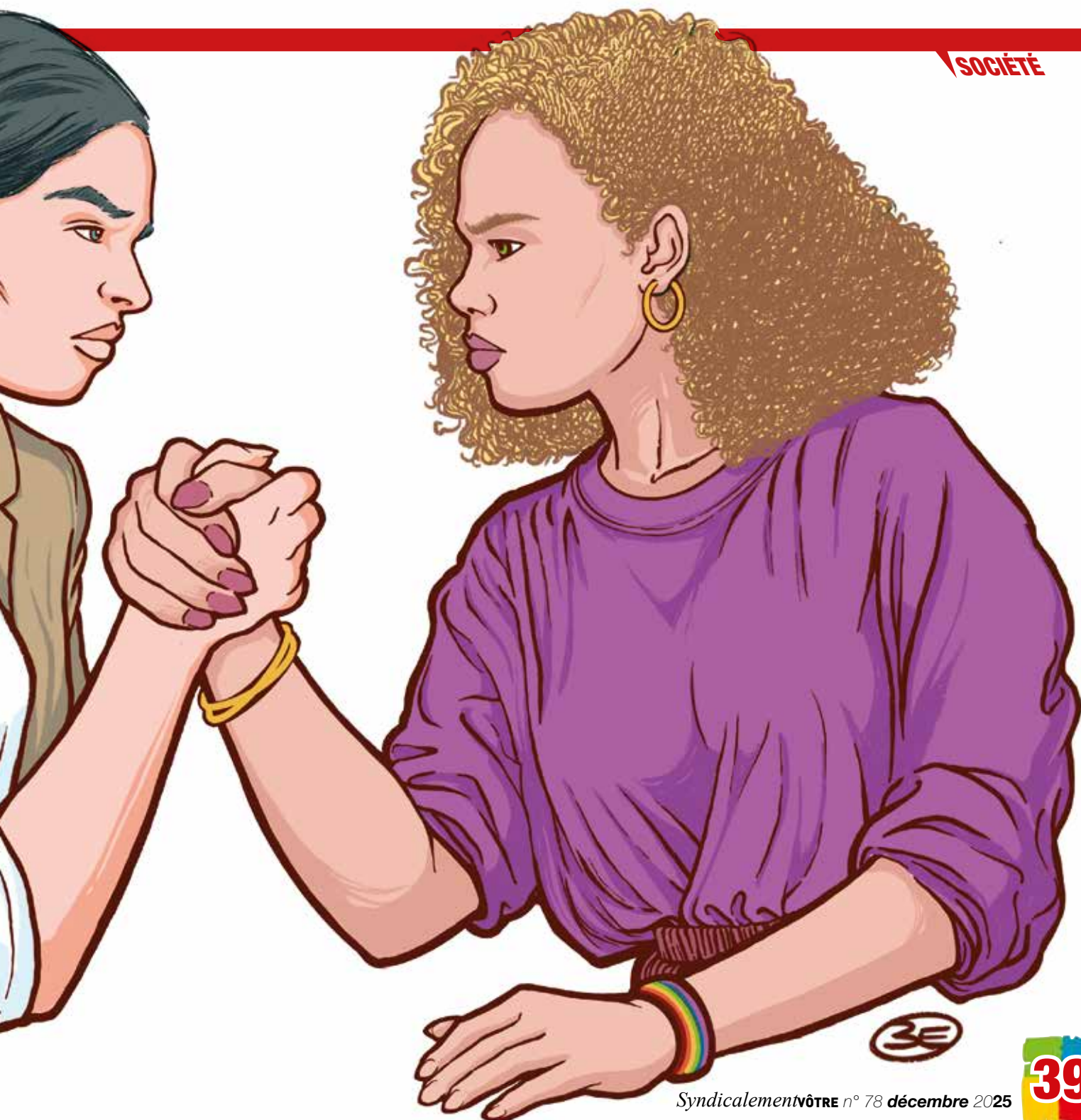
plus vaste autour du sens même des luttes sociales. Lorsque des formations politiques qui refusent l'égalité des sexes, qui prônent l'exclusion ou même parfois qui revendiquent des normes patriarcales utilisent des mots comme « femmes » et « liberté », cela doit nous alerter car elles cherchent moins à l'intégrer qu'à le neutraliser, le vider de sa substance politique et le transformer en idéologie de guerre contre des ennemis choisis. Au cœur du projet féministe se trouve la transformation matérielle de la vie des femmes et des personnes genrées qui est un axe fondamental des luttes syndicales : accès au logement, au travail, à la santé, à l'éducation, aux soins, à égalité professionnelle,

etc. C'est dans ces combats concrets que se construit un féminisme qui ne se laisse pas instrumentaliser par des agendas politiques réactionnaires.

LE FÉMINISME EST UNE LUTTE CONTRE LES STRUCTURES DE DOMINATION

Il n'est pas la propriété d'un camp car il est une aspiration à l'émancipation collective. C'est en substance ce que Caroline Chevé, secrétaire générale de la FSU, a exprimé lors du congrès de la FSU territoriale de Tours : « *Quand on mène des bagarres contre la précarité, ce sont des bagarres qu'on mène en fait majoritairement, très majoritairement, pour les femmes et inverse-* » →

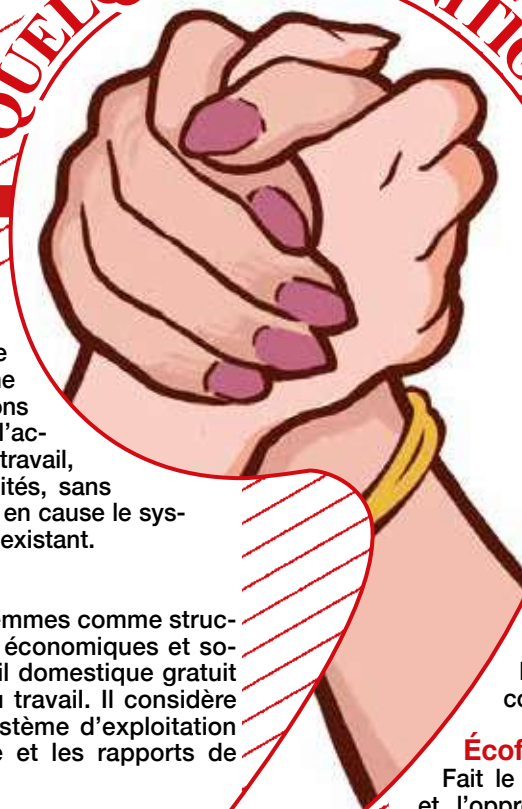
SOCIÉTÉ



ment quand on mène des bagarres sur les services publics pour les développer, celles qui en bénéficient le plus ce sont les femmes parce que ce sont les femmes qui sont les premières usagères des services publics. Ce sont les femmes qui se retrouvent aidantes quand les services publics sont défaillants, quand il n'y a pas d'accueil pour les jeunes enfants, quand il n'y a pas d'accueil pour

les personnes âgées, pour les malades etc. Il ne faut pas séparer les luttes car défendre les intérêts de tous les agents et agentes, défendre les intérêts des services publics, et mener les luttes féministes c'est le même sujet, c'est la même chose simplement aujourd'hui il y a quelque chose qui est très puissant et qui s'exprime dans ces mobilisations féministes. » ■

QUELQUES DÉFINITIONS



SOCIÉTÉ

Féminisme libéral

Met l'accent sur l'égalité juridique et des droits entre femmes et hommes. Il cherche à corriger les discriminations par des réformes légales, l'accès égal à l'éducation, au travail, au vote et aux responsabilités, sans remettre fondamentalement en cause le système économique ou social existant.

Féminisme matérialiste

Analyse l'oppression des femmes comme structurelle et liée aux rapports économiques et sociaux, notamment au travail domestique gratuit et à la division sexuelle du travail. Il considère le patriarcat comme un système d'exploitation inscrit dans le capitalisme et les rapports de production.

Féminisme intersectionnel

Montre que les discriminations se cumulent et s'entrecroisent (sexe, race, classe sociale, orientation sexuelle, handicap, etc.). Il affirme qu'on ne peut pas comprendre l'oppression des femmes sans prendre en compte les autres formes de domination qui affectent différemment les femmes selon leur position sociale.

Féminisme décolonial

Critique l'héritage du colonialisme et de l'impérialisme dans les normes féministes dominantes.

Il dénonce un féminisme occidental qui impose ses valeurs et invisibilise les luttes des femmes racisées, ou du Sud global, en mettant en avant leurs expériences et savoirs propres.

Féminisme radical

Considère le patriarcat comme le système fondamental d'oppression, antérieur et transversal aux autres dominations. Il vise une transformation profonde des rapports de pouvoir, notamment dans la sexualité, la famille, le contrôle des corps et la violence masculine.

Écoféminisme

Fait le lien entre l'exploitation de la nature et l'oppression des femmes, en soulignant qu'elles reposent sur des logiques similaires de domination. Il associe luttes féministes et écologiques, dénonçant notamment le productivisme et les modèles de développement destructeurs.

Féminisme politique

Considère que les inégalités entre les femmes et les hommes sont avant tout le résultat de choix et de structures politiques (lois, institutions, politiques publiques, représentation du pouvoir). Il vise la conquête du pouvoir politique, l'influence sur la décision publique et la transformation des institutions (parité, politiques contre les violences, droits sexuels et reproductifs).

Pour en savoir plus...

Les vigilantes - Surveillées et surveillantes, ces femmes au cœur de l'extrême droite de Léane Alestra – Ed JC lattès

Les nouvelles femmes de droite par Magali Della Sudda – Ed. Hors d'atteinte

Les femmes de droite, d'Andrea Dworkin – Les éditions du remue ménage

Les luttes féministes sont des luttes antifascistes par Sylvie Tissot:

LMSI : <https://lmsi.net/Les-luttes-feministes-sont-des-luttes-antifascistes>

<https://www.enflammees.com/>